

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
PLAN ORSEC – Dispositif spécifique

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION DE LA PLATE-FORME INDUSLACQ



SOBEGI - ARKEMA - GEOPETROL
SOBEGAL - TORAY

EXEMPLAIRE A DISPOSITION DU PUBLIC

AVERTISSEMENT

Ce projet de plan, soumis à consultation du public en application de l'article R. 741-26 du code de la sécurité intérieure, ne contient pas les informations pouvant porter atteinte à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes.

Certaines parties du présent document peuvent donc comporter la mention «NON COMMUNICABLE».

Sommaire

Arrêté préfectoral.....	4
Registre des modifications.....	6
Exercices PPI.....	6
Liste de diffusion.....	7
Glossaire des sigles.....	8
Chapitre I - Préambule - Introduction.....	9
1. Le Plan d'Opération Interne à l'établissement (POI).....	9
2. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI).....	10
a) Les objectifs du PPI.....	10
b) La construction du document ou comment utiliser le PPI.....	10
c) Le PPI, une action inscrite dans un dispositif opérationnel cohérent.....	10
d) Le PCS, dispositif communal complémentaire.....	11
e) Le PPMS, dispositif propre aux établissements scolaires.....	11
3. Définition des périmètres et regroupement des phénomènes sur le bassin de Lacq.....	11
Chapitre II - Présentation de la plate-forme.....	12
1. Présentation générale.....	12
2. Effectifs moyens présents sur la plate-forme.....	12
3. Description des établissements.....	13
a) Etablissements SEVESO seuil haut.....	13
ARKEMA.....	13
SOBEGAL.....	14
TORAY CARBON FIBERS EUROPE.....	15
b) Etablissements SEVESO seuil bas.....	16
SOBEGI.....	16
BIOENERGIE DU SUD OUEST (VERTEX).....	17
c) Etablissements non classés SEVESO.....	18
GEOPETROL.....	18
SIAP Lacq (Sarp Industries Aquitaine Pyrénées).....	19
AIR LIQUIDE HYDROGENE.....	20
MESSER FRANCE.....	21
BIOLACQ ENERGIE SERVICE.....	22
Chapitre III – Scénarios et rayons PPI.....	23
1. Scénarios accidentels PPI.....	23
2. Logigramme du choix d'activation PPI.....	25
3. Rose des vents.....	26
Chapitre IV - Enjeux.....	27
1. Enjeux humains et stratégiques.....	27
2. Salariés de l'usine.....	28
Chapitre V – Alerte et activation du plan.....	29
1. Déclenchement du POI (ou PUI dans le cas de GEOPETROL) : phase préalable.....	29
2. Activation du PPI.....	30
a) Transmission de l'alerte à la préfecture.....	30
b) Mesures d'urgence incombant à l'exploitant pour le compte de l'autorité de police.....	30
c) Schéma d'alerte POI/PPI.....	31
3. Alerte des populations et consignes à mettre en œuvre.....	32
a) Le début d'alerte :.....	32
b) La fin d'alerte.....	32
4. Mesures de protection des populations.....	33
a) La mise à l'abri (confinement) :.....	33
b) L'évacuation.....	33
Chapitre VI – Mise en œuvre du plan.....	34
1. Organisation des secours – Structures de commandement.....	34
a) Le poste de commandement exploitant (PC Ex).....	35
b) Le poste de commandement tactique du SDIS.....	35
c) Le Centre Opérationnel Départemental (COD).....	36
d) Le Poste de Commandement Opérationnel (PCO).....	36
2. Contre-mesures de circulation.....	37
3. Organisation des secours – Axe rouge.....	37
4. Aire d'atterrissage en campagne pour les hélicoptères - Drop Zone.....	38
5. Réseau de mesure.....	38
Chapitre VII – Fiches acteurs.....	39

L'EXPLOITANT.....	39
LE PRÉFET.....	40
LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES DE LA PRÉFECTURE	40
LE SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE DE LA PRÉFECTURE.....	41
LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DÉPARTEMENTAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE LA PRÉFECTURE.....	41
LE MAIRE.....	42
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ.....	42
LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE (CORG).....	43
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	43
LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS.....	44
SAMU 64 PAU (B).....	45
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	46
CONSEIL DÉPARTEMENTAL.....	46
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	47
DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE de L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ.....	47
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	47
DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....	48
France BLEU BÉARN.....	48
MÉTÉO FRANCE.....	48
AUTRES INTERVENANTS.....	49
Chapitre VIII – Phase post-accidentelle.....	50
Cellule post accident technologique.....	50
ANNEXES.....	51
ANNEXE 1 FICHE DE DEMANDE D'ACTIVATION DU PPI.....	52
ANNEXE 2 MESSAGE ENVOYÉ PAR LA PRÉFECTURE PAR TÉLÉALERTE.....	53
ANNEXE 3 FICHE REFLEXE D'INFORMATION POUR LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE...	54
ANNEXE 4 SIRENES DU BASSIN DE LACQ - Plate-forme Induslacq.....	55
ANNEXE 5 FICHES PRODUITS.....	56
ANNEXE 6 ENJEUX.....	57
ABIDOS.....	57
ARTHEZ DE BEARN.....	58
ARTIX.....	59
LACQ-AUDEJOS.....	60
LAGOR.....	61
LAHOURCADE.....	62
MASLACQ.....	63
MONT-ARRANCE-LENDRESSE-GOUZE.....	64
MOURENX.....	65
NOGUERES.....	66
OS-MARSILLON.....	67
PARDIES.....	68
SERRES-SAINTE-MARIE.....	69
URDES.....	70
ANNEXE 7 ANNUAIRE TELEPHONIQUE.....	71
ANNEXE 8 CARTOGRAPHIE.....	72
1) Plan de situation des plate-formes industrielles SEVESO du Bassin de Lacq.....	73
2) Plan de la plateforme.....	74
3) Rayons PPI.....	75
4) Contre-mesures de circulation.....	76
5) Axe rouge.....	77
6) Aire d'atterrissage en campagne pour les hélicoptères - Drop Zone.....	78

Arrêté préfectoral



Direction des Sécurités
Service interministériel de
défense et de protection civile

Arrêté n° 2021-23-02-003
Portant approbation du plan particulier d'intervention
de la plateforme Induslacq

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de l'environnement,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R741-18 à R741-32,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux informations nécessaires pour l'élaboration du plan particulier d'intervention,

VU l'arrêté du 10 mars 2006 relatif à l'information des populations pris en application de l'article R. 741-30 du code de la sécurité intérieure,

VU l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte,

VU l'arrêté préfectoral n°64-2016-06-20-004 du 20 juin 2016 portant approbation du plan particulier d'intervention de la plate-forme Induslacq,

VU les études de dangers,

VU l'avis des maires des communes d'Abidos, Arthez de Béarn, Artix, Lacq-Audéjos, Lagor, Lahourcade, Maslacq, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Os-Marsillon, Pardies, Serres Sainte-Marie et Urdès,

VU l'avis des exploitants des établissements de la plateforme Induslacq : Arkema, Geopetrol, Sobegal, Sobegi, Toray carbon Fiber Europe,

VU les observations recueillies lors de la procédure réglementaire de consultation du public organisée du 14 décembre 2020 au 14 janvier 2021 conformément aux dispositions de l'article R741-26 du code de la sécurité intérieure,

SUR proposition du directeur de cabinet

ARRÊTE

Article premier : Le plan particulier d'intervention de la plateforme Induslacq située à Lacq-Audejos, annexé au présent arrêté, est approuvé. Il s'intègre au dispositif ORSEC départemental.

Article 2 : Les communes d'Abidos, Arthez de Béarn, Artix, Lacq-Audéjos, Lagor, Lahourcade, Maslacq, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Os-Marsillon, Pardies, Serres Sainte-Marie et Urdès situées dans le périmètre du plan particulier d'intervention doit élaborer un plan communal de sauvegarde conformément aux dispositions des articles R731-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
2, rue du Maréchal Joffre – 64 021 PAU CEDEX
Tél. (standard) : 05 59 98 24 24
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

1 / 2

Article 3 : Les modalités d'alerte des populations concernées sont définies dans le plan particulier d'intervention annexé au présent arrêté.

Article 4 : L'activation du PPI entraîne interdiction de circulation dans la zone concernée à l'exception des véhicules de secours et la mise en œuvre des contre-mesures de circulation.

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 20 juin 2016 portant approbation du plan particulier d'intervention de la plateforme Induslacq est abrogé.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la préfecture, le sous préfet, directeur de cabinet, les maires des communes d'Abidos, Arthez de Béarn, Artix, Lacq-Audéjos, Lagor, Lahourcade, Maslacq, Mont-Arance-Gouze-Lendresse, Mourenx, Noguères, Os-Marsillon, Pardies, Serres Sainte-Marie et Urdès, les directeurs des établissements de la plateforme Induslacq : Arkema, Geopetrol, Sobegal, Sobegi et Toray carbon Fiber Europe, le chef du service interministériel de défense et de protection civiles, l'ensemble des autres services et organismes mentionnés dans la mise en œuvre du plan particulier d'intervention sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pau, le - 2 MARS 2021

Le Préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a long horizontal stroke.

Eric Spitz

Liste de diffusion

Niveau départemental

- Directeur de Cabinet
- Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
- Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication
- Chargé de communication

Établissements concernés

- ARKEMA
- GEOPETROL
- SOBEGAL
- SOBEGI
- TORAY CARBON FIBERS EUROPE

- Autres établissements situés sur la plate-forme
- BIOENERGY SUD OUEST
- SIAP
- AIR LIQUIDE HYDROGENE
- MESSER
- BIOLACQ ENERGIE

Collectivités territoriales concernées

- Communauté de Communes Lacq – Orthez
- ABIDOS
- ARTHEZ de BÉARN
- ARTIX
- LACQ AUDÉJOS
- LAGOR
- LAHOURCADE
- MASLACQ
- MONT – ARANCE – GOUZE – LENDRESSE
- MOURENX
- NOGUERES
- OS-MARSILLON
- PARDIES
- SERRES SAINTE-MARIE
- URDES

Glossaire des sigles

CCLO	Communauté des Communes Lacq – Orthez
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
COGC	Centre Opérationnel de Gestion des Circulations
COGIC	Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
CRM	Centre de Rassemblement des Moyens
CUMP	Cellule d'Urgence Médico-Psychologique
COZ	Centre Opérationnel de Zone
DDARS	Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé
DDPP	Direction Départementale de la Protection des Populations
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGSCGC	Direction Générale et de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
DIRECCTE	Directeur Régionale des entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DMD	Délégué Militaire Départemental
DOI	Directeur des Opérations Internes
DSM	Directeur des Secours Médicaux
EMIZDSO	Etat-Major Interministériel de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest
ORSEC	Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
PCEx	Poste de Commandement Exploitant
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PCO	Poste de Commandement Opérationnel
PMA	Poste Médical Avancé
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
RETEX	Retour d'expérience
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles - Préfecture
SIDSIC	Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication - Préfecture
UDDREAL	Unité Départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

1. Le Plan d'Opération Interne à l'établissement (POI)

Le POI définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'exploitant doit mettre en œuvre en cas d'accident pour protéger le personnel, les populations et l'environnement. En effet, l'exploitant est, à l'intérieur de son établissement, responsable de l'organisation préalable et de la direction des opérations internes et de lutte contre le sinistre. Le POI est établi par l'exploitant, en étroite liaison avec les pouvoirs publics (SDIS et DREAL). Le POI est établi notamment sur la base d'études de dangers, comportant une analyse des différents scénarii d'accidents possibles et de leurs conséquences les plus pénalisantes.

Les dispositions à prendre visent à :

- ◆ circonscrire le sinistre au sein de l'établissement,
- ◆ placer les installations dans un état de sécurité le moins dégradé possible,
- ◆ limiter les conséquences de l'accident,
- ◆ assurer l'alerte des services de secours publics et l'information des autorités responsables, en particulier le préfet et les maires des communes sur lesquelles l'installation est située, à chaque déclenchement de POI.

A ces différents titres, le contenu du POI est établi autour des axes suivants :

- ◆ évaluation des risques inhérents à l'entreprise,
- ◆ recensement des moyens propres et disponibles de l'entreprise et/ou moyens contractualisés,
- ◆ organisation des moyens de secours,

Articulation entre le POI et le PPI

Le préfet peut activer le PPI à la demande de l'exploitant, généralement après la mise en œuvre du POI, lorsque l'événement est susceptible d'engendrer des risques à l'extérieur de l'entreprise envers les personnes, les biens ou l'environnement.

Afin d'assurer une cohérence entre le POI et le PPI, ces deux plans comportent des éléments similaires.

Afin d'alléger le volume du PPI, certaines informations figurant dans le POI n'y seront pas retranscrites. En cas d'accident au sein d'un établissement, les acteurs amenés à établir une interface entre le POI et le PPI que sont la préfecture, la DREAL et le SDIS, devront se munir des deux plans afin de s'assurer de la disposition de toutes les informations nécessaires à la gestion de crise.

Les impacts en terme d'organisation lors de l'interface POI / PPI sont développés dans les chapitres suivants.

2. Le Plan Particulier d'Intervention (PPI)

L'activité industrielle du site INDUSLACQ présente, par la nature de ses installations, des dangers pour les populations et l'environnement. En effet, malgré toutes les mesures de prévention prises tant au niveau de la conception que de l'exploitation de ces installations par les exploitants concernés, des accidents d'origine interne ou externe (événements climatiques exceptionnels, actes de malveillance) peuvent se produire. Il est donc nécessaire de se préparer à toute éventualité pour protéger les populations, les biens et l'environnement contre des sinistres susceptibles d'avoir des répercussions à l'extérieur de l'entreprise en mettant en œuvre un PPI.

Pour faire face aux situations accidentelles et limiter les effets du sinistre, les industriels disposent de moyens d'intervention propres à leur site ou contractualisés et bénéficient du concours des moyens publics. La mise en œuvre de ces moyens fait l'objet d'un travail de prévision figurant dans le plan particulier d'intervention. Le PPI est élaboré sous l'autorité du préfet par le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) en collaboration avec les industriels, collectivités territoriales, services de l'État, services de secours et opérateurs concernés.

a) Les objectifs du PPI

Le PPI doit notamment permettre :

- la protection des populations, des biens et de l'environnement par la transmission de l'alerte aux populations pour qu'elles se confinent ou qu'elles évacuent et par l'isolement de la zone de danger (interruption de la circulation des voies d'accès autour du site) ;
- le maintien de l'ordre public, la lutte contre le sinistre, le sauvetage et le secours aux personnes et les soins médicaux aux victimes, par la mise en place d'une organisation des secours efficace reposant notamment sur une transmission de l'alerte opérationnelle à tous les acteurs de la gestion de crise.

Le PPI tient compte des particularités de chaque entreprise et de son environnement. Pour les sites industriels, les dispositions prévues pour chaque entreprise ou installation peuvent être regroupées dans un PPI de zone ou de plate-forme, document unique. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, cette solution a été retenue pour le site INDUSLACQ.

b) La construction du document ou comment utiliser le PPI

Ce document a une double utilité. En effet, il doit permettre aux acteurs destinataires du document de prendre connaissance des informations générales permettant de maîtriser la complexité des enjeux de la gestion de crise et, dans un deuxième temps, être un document opérationnel et rapidement utilisable en cas d'accident avéré.

c) Le PPI, une action inscrite dans un dispositif opérationnel cohérent

La réalisation du PPI est une obligation réglementaire qui s'articule autour de nombreuses autres dispositions visant à créer un cadre cohérent en matière de prévention et de protection contre les risques technologiques. C'est ainsi que le PPI s'appuie sur la détermination de situations accidentelles potentielles, définies dans les études de dangers réalisées par les industriels et examinées par la DREAL, et s'articule avec les mesures prises dans le cadre du POI établi par l'exploitant. Des complémentarités existent aussi entre le PPI et les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) que les communes concernées par le PPI doivent mettre en place.

d) Le PCS, dispositif communal complémentaire

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil permettant aux communes de faire face aux situations exceptionnelles comme un accident majeur (naturel ou technologique) ou tout événement nécessitant la mise en place d'une cellule de crise. Cette organisation concerne donc les communes et ne vise pas à porter secours aux personnes (c'est le rôle des services de secours) mais à les protéger et à les mettre en sécurité. Les communes comprises dans le périmètre d'un PPI ont obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde.

Cette obligation s'appuie sur les pouvoirs de police générale du maire (en application du Code Général des Collectivités Territoriales) qui imposent à ce dernier d'assurer la sécurité de ses concitoyens et de prendre les mesures d'urgence nécessaires à cette fin.

Des complémentarités doivent être recherchées entre le PCS et le PPMS.

e) Le PPMS, dispositif propre aux établissements scolaires

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) constitue pour les établissements scolaires la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité d'une situation d'accident majeur (naturel ou technologique) et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Les consignes de sécurité peuvent être le confinement ou l'évacuation. Dans tous les cas, les lieux et les itinéraires à utiliser auront été déterminés à l'avance et testés.

3. Définition des périmètres et regroupement des phénomènes sur le bassin de Lacq

Le bassin industriel de Lacq est composé de deux plate-formes, Chem'Pôle 64, Induslacq, et de deux usines, ALFI à Pardies et ARKEMA à Mont. Il compte 11 établissements classés SEVESO seuil haut, 4 établissements classés SEVESO seuil bas et des installations minières comme GEOPETROL (cf. plan annexe 8).

Compte tenu de la diversité des scénarios étudiés, de l'étendue des rayons associés et dans le but d'apporter une réponse opérationnelle adaptée à chaque situation, il a été décidé de regrouper certains phénomènes et de définir plusieurs rayons par plate-forme.

10 rayons ont donc été retenus sur deux plate-formes et deux usines :

- Chem'Pôle 64 : 4 rayons (R600, R2600, R5000 et R10000m)
- Induslacq : 4 rayons (R500, R2000, R2600 et R5000)
- ALFI à Pardies : 1 rayon (R850)
- ARKEMA Mont : 1 rayon (R900).

Chapitre II - Présentation de la plate-formeVersion n° 1
Mars 2021**1. Présentation générale**

INDUSLACQ est une plate-forme d'accueil disposant d'une infrastructure destinée aux industriels de la chimie fine et de spécialités.

Les industriels de la plate-forme, constitués en ASL (Association Syndicale Libre), ont confié à SOBEGI la gestion des parties communes de cette plate-forme.

SOBEGI fournit à ces industriels les utilités et services dont des prestations d'intervention et de secours dans le cadre de contrats bipartites.

2. Effectifs moyens présents sur la plate-forme

Total :522

Par entreprise :

ARKEMA :.....210	SOBEGI :.....170
SOBEGAL :.....5	SIAP.....6
TORAY :.....70	AIR LIQUIDE HYDROGENE.....1
GEOPETROL :.....7	MESSER.....3
BIOENERGY SUD OUEST :.....40	BIOLACQ ENERGIE.....10

3. Description des établissements**a) Etablissements SEVESO seuil haut****ARKEMA**

Adresse	Etablissement de Lacq-Mourenx Boite Postale 13 64170 LACQ		
Téléphone	05.59.14.45.00.	Fax	05.59.14.45.60.
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Fabrication industrielle de produits dérivés du soufre Conditionnement et expédition de tous ces produits et réception des matières premières Traitement de gaz soufrés		
Siège social	420, rue d'Estienne d'Orves 92705 COLOMBES cedex		
Effectifs	Jour : 210		

SOBEGAL

Adresse	Boite Postale 6 64170 LACQ		
Téléphone	05.59.60.11.33.	Fax	05.59.92.26.91.
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Réception, stockage et expédition de propane commercial.		
Siège social	Boite Postale 6 64170 LACQ		

Effectifs	Jour : 5
-----------	----------

TORAY CARBON FIBERS EUROPE

Adresse	Usine de Lacq Plate-forme Induslacq RD 31 64170 LACQ		
Téléphone	05.59.60.99.59.	Fax	
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Fabrication de bobines de PAN (PolyAcryloNitrile)..		
Siège social	RD 817 64170 LACQ		

Effectifs	Jour : 70
-----------	-----------

b) Etablissements SEVESO seuil bas**SOBEGI**

Adresse	Plate-forme Induslacq 64170 LACQ		
Téléphone	05.59.92.21.02.	Fax	05.59.92.26.91.
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Plate-forme d'accueil disposant d'une infrastructure destinée aux industriels. Elle assure la fourniture de fluides industriels et d'H2S, le traitement des eaux, la maintenance des installations, l'administration générale.		
Siège social	Plate-forme Chem'Pôle 64 Avenue du Lacq 64150 MOURENX		

Effectifs	Jour : 170
-----------	------------

BIOENERGIE DU SUD OUEST (VERTEX)

Adresse	Rocade Sud d'Arance Plate-forme Induslacq Porte d'Abidos – Pôle Economique 2-201 64300 ARANCE		
Téléphone	05.59.14.09.90.	Fax	05.59.14. 09.91.
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables (éthanol). Production de Bio Ethanol pour l'usage des carburants à partir de maïs. Production de drêches de maïs, matière première pour alimentation animale		
Siège social	Rocade Sud d'Arance Plate-forme Induslacq Porte d'Abidos – Pôle Economique 2-201 64300 ARANCE		

Effectifs	Jour : 40
-----------	-----------

c) Etablissements non classés SEVESO

GEOPETROL

Adresse	Cluster d'Arance Chemin du Couret 64300 MONT		
Téléphone	05.59.92.20.20.	Fax	
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Installations minières		
Siège social	41 boulevard des capucines 75002 PARIS		

Effectifs GEOPETROL	Jour : 3
Effectifs SOBEGI	Jour : 4

SIAP Lacq (Sarp Industries Aquitaine Pyrénées)

Adresse	Lotissement Induslacq Route Nationale 817 64170 LACQ		
Téléphone	05.59.92.22.45.	Fax	05.59.92.29.95.
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Traitement des boues issues de traitement d'eaux usées.		
Siège social	SIAP Boulevard de l'Industrie Bassens 33565 Carbon Blanc		

Effectifs	Jour : 6
-----------	----------

AIR LIQUIDE HYDROGENE

Adresse	RN 817 Lotissement Induslacq 64170 LACQ-AUDÉJOS		
Téléphone	05.59.71.60.04.	Fax	05.59.71.59.77.
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	L'usine Air Liquide France Industrie de Lacq a pour objectif la production d'hydrogène par réformage du gaz naturel, basée sur une réaction chimique permettant de réaliser une oxydation partielle des éléments carbonés du gaz naturel. Cette réaction a lieu à chaud (environ 900°C) en présence de vapeur d'eau.		
Siège social	6, rue Cognacq-Jay 75231 PARIS Cédex 07		

Effectifs	Jour : 1
-----------	----------

MESSER FRANCE

Adresse	Rocade Sud d'Arance Plate-forme Induslacq – Porte d'Abidos Pôle économique 2 – 201 64300 ARANCE		
Téléphone	05.59.09.11.20./21	Fax	N/A
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Production de CO2		
Siège social	24, quai Gallieni – CS 90040 9215 SURESNES Cedex		

Effectifs	Jour : 3
-----------	----------

BIOLACQ ENERGIE SERVICE

Adresse	Plate-forme Induslacq 64170 LACQ		
Téléphone	05.59.12.51.65.	Fax	
Astreinte H24	Cf annuaire Annexe 7		
Activités	Production électrique et vapeur		
Siège social	ENGIE 18, rue Thomas Edison 33612 CANEJAN		

Effectifs	Jour : 10
-----------	-----------

Chapitre III – Scénarios et rayons PPI

Version n° 1
Mars 2021

1. Scénarios accidentels PPI

Pour la plate-forme Induslacq, les études de dangers ont identifié 29 phénomènes dangereux issus de divers établissements industriels et susceptibles de sortir de l'enceinte de la plate-forme.

Par ailleurs, le phénomène dangereux issu des installations de GEOPETROL (site minier avec puits) situées sur la commune de MONT (secteur ARANCE) mais impliquant fortement la plate-forme Induslacq a été ajouté.

Après regroupement des phénomènes, 4 rayons PPI ont été retenus :

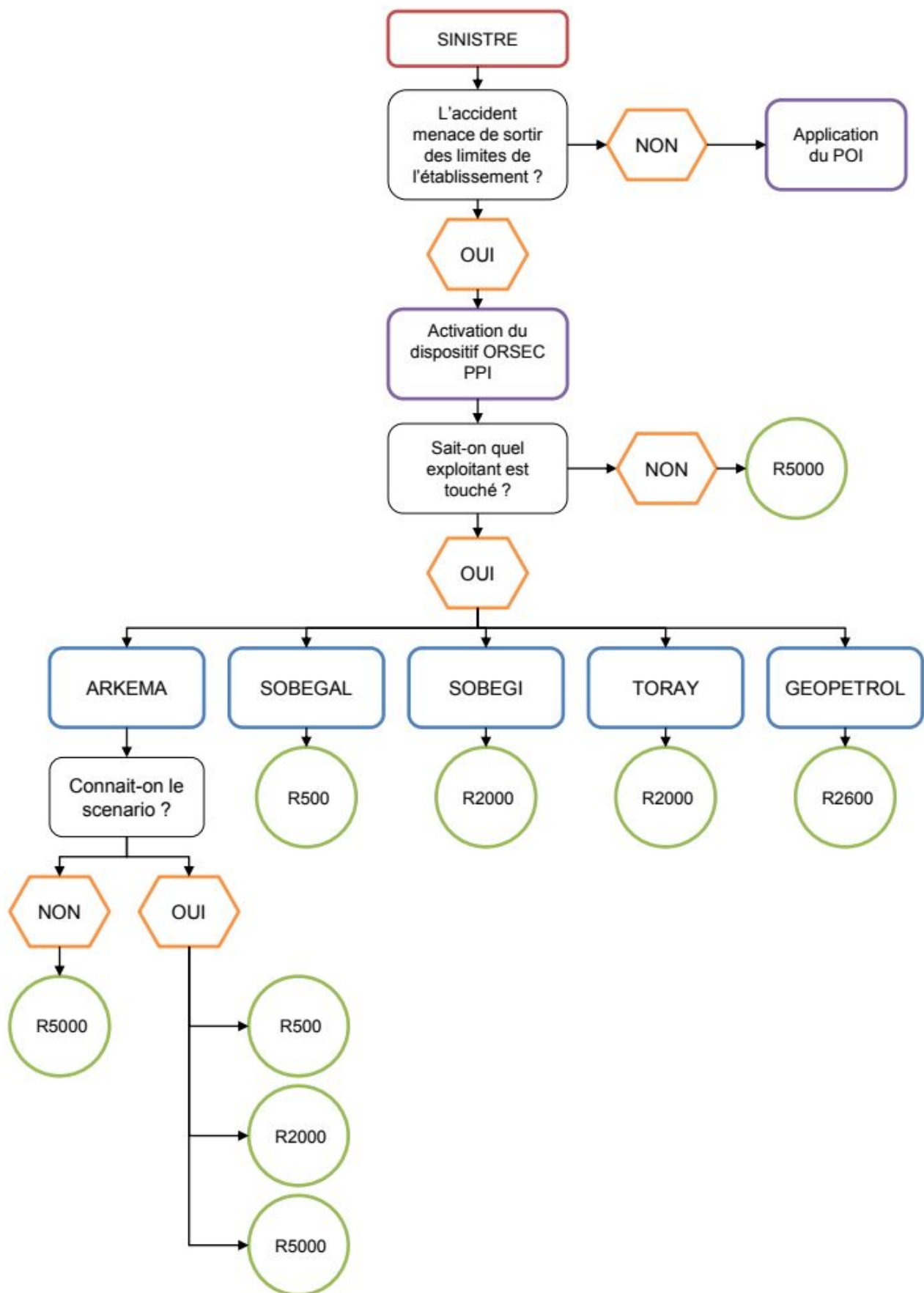
RAYONS PPI	PHÉNOMENES REGROUPÉS		USINE	SCÉNARIO	SUBSTANCE
R 5000	4890 m	Effets toxiques	ARKEMA	NON COMMUNICABLE	NON COMMUNICABLE
	4750 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	3980 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	3000 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	2600 m	Effets toxiques	ARKEMA		
R 2600	2573 m	Effets toxiques	GEOPETROL		
R 2000	2020 m	Effets toxiques	SOBEGI		
	1800 m	Effets toxiques	TORAY		
	1520 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	1330 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	1000m	Effets toxiques	ARKEMA		
	860 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	630 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	504 m	Effets de surpression	ARKEMA		
	475 m	Effets toxiques	ARKEMA		
	470 m	Effets de surpression	ARKEMA		
	456 m	Effets de surpression	ARKEMA		

445 m	Effets thermiques	ARKEMA	NON COMMUNICABLE	NON COMMUNICABLE
422 m	Effets de surpression	ARKEMA		
386 m	Effets de surpression	ARKEMA		
370 m	Effets de surpression	SOBEGAL		
344 m	Effets de surpression	ARKEMA		
342 m	Effets de surpression	SOBEGAL		
320 m	Effets thermiques	SOBEGAL		
250 m	Effets thermiques	ARKEMA		
242 m	Effets thermiques	SOBEGAL		
210 m	Effets de surpression	ARKEMA		
186 m	Effets thermiques	ARKEMA		

Pour rappel, les rayons PPI définis ci-dessus correspondent à la **limite des effets directs irréversibles sur une personne non protégée, exposée pendant une durée de 1 à 60 minutes.**

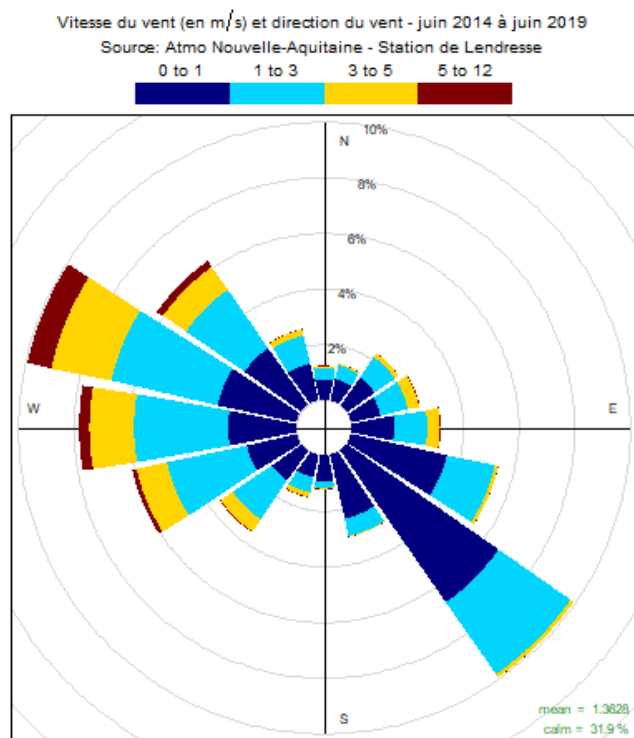
Au-delà du périmètre PPI, des effets directs sur l'homme mais réversibles peuvent être constatés ainsi que des effets indirects.

2. Logigramme du choix d'activation PPI

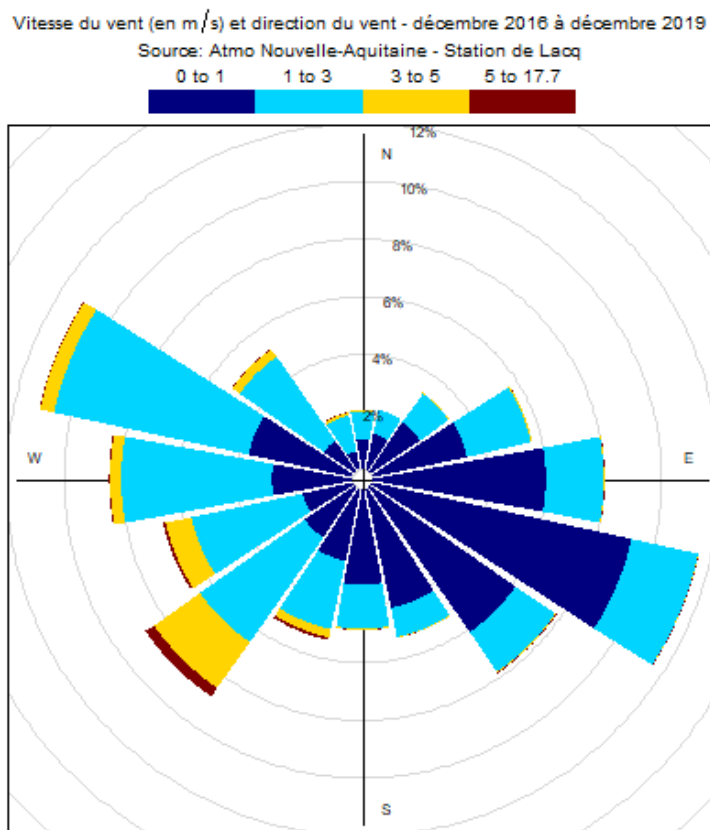


3. Rose des vents

Station de Lendresse, période juin 2014 à juin 2019



Station de Lacq, période juin 2014 à juin 2019



Chapitre IV - EnjeuxVersion n° 1
Mars 2021**1. Enjeux humains et stratégiques**

Les rayons de danger de la plate-forme Induslacq impactent 14 communes pour une population d'environ 20 000 habitants. Lors d'un des scénarios de dispersion atmosphérique d'un produit toxique, seule la partie de la population sous le vent (suivant sa force et sa direction) sera réellement exposée. La carte figurant en annexe 8 découpe en cônes identifiés de A à H de 45 degrés le rayon et permettra de nommer le ou les secteurs impactés.

La liste des enjeux est présentée en annexe 6.

La liste des personnes vulnérables (patients à hauts risques vitaux) est fournie en COD/PCO par le représentant de l'ARS.

La liste des cultures agricoles est fournie en COD/PCO par le représentant de la DDTM à la demande du DO.

COMMUNES	Nombre habitants	R 500	R 2 000	R 2600	R 5000
ABIDOS	233		X		X
ARTHEZ de BÉARN	1905				X
ARTIX	3630				X
LACQ AUDÉJOS	740	X	X	X	X
LAGOR	1 221		X	X	X
LAHOURCADE	731				X
MASLACQ	930			X	X
MONT – ARANCE – GOUZE - LENDRESSE	1 168		X	X	X
MOURENX	6952				X
NOGUERES	151				X
OS-MARSILLON	501				X
PARDIES	871				X
SERRES SAINTE-MARIE	593				X
URDES	310				X
	19936	740	3662	4059	19936

2. Salariés de l'usine

La plateforme Induslacq compte 522 salariés. Dans le cas d'un danger pour la sécurité des salariés à l'intérieur de l'enceinte, ceux-ci pourront être évacués à la demande du DOI. Sauf en cas de danger immédiat, cette évacuation sera validée par le préfet.

Le lieu d'évacuation sera à déterminer en fonction du nombre de personnes à évacuer et de la nature de l'incident. Les salles a proximité sont les suivantes :

	Estimation du temps de trajet à pied	Capacité	Equipement	Accès	Observation (autre équipement utile ...)
Salle polyvalente de Lacq	BSO : 25 min Porte principale : 26 min	350	Hygiène : Eau potable 10 Lavabos 3 Douches 10 Sanitaires.	Double des clés au poste de sécurité de la SOBEGI	
	Porte Est : 12 min		Communication Téléphone N° (à déterminer)		
Salle des fêtes d'Abidos	BSO : 27 min Porte Est : 14 min	478	Hygiène : Eau potable 6 Lavabos 4 Sanitaires.	Doublés de clés à obtenir auprès de la mairie, du maire ou de ses adjoints	
			Communication Téléphone N°05 59 21 32 84		

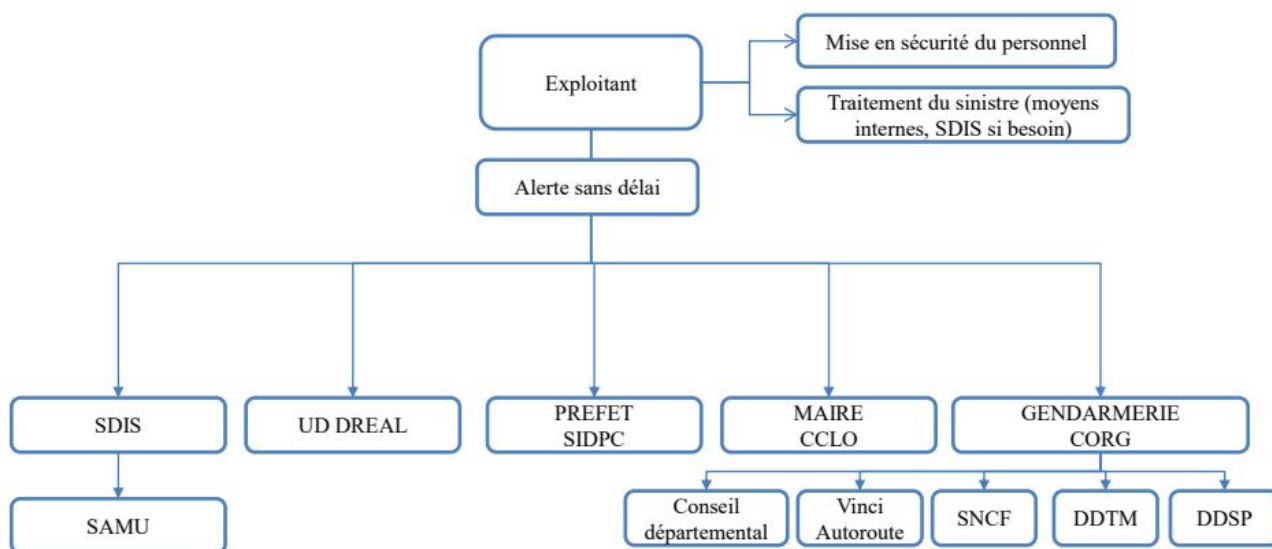
Une autre possibilité d'évacuation est le restaurant d'entreprise de la plateforme d'Induslacq.

La disponibilité effective de la salle seront à s'assurer auprès du propriétaire de la salle (coordonnées fournies à la SOBEGI)

1. Déclenchement du POI (ou PUI dans le cas de GEOPETROL) : phase préalable

Certains incidents ou accidents, dont les conséquences physiques ne dépassent pas les limites du site peuvent néanmoins engendrer l'inquiétude de la population environnante (fortes odeurs, fumées...),

Conformément à l'article R 512-69 du Code de l'Environnement, l'exploitant est tenu d'informer, **dans les meilleurs délais**, la Préfecture (agent d'astreinte du SIDPC), la DREAL, le SDIS, la Gendarmerie, les maires des communes avoisinantes, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez., selon le schéma ci dessous.



Deux niveaux de réponse sont possibles :

➤ L'exploitant déclenche son POI, mais ne sollicite pas les secours publics.

Il a les capacités de traiter le sinistre en interne (éventuellement avec des moyens extérieurs contractualisés). L'exploitant informe les services et autorités suivant le schéma ci-dessus. Lors de l'appel au SDIS, il demandera l'engagement d'un officier de liaison du SDIS au PCEX. Cet officier permettra :

- ◆ de rendre compte de la situation et de son évolution au CODIS,
- ◆ de faciliter une éventuelle demande de renfort des moyens du SDIS ainsi que la montée en puissance du dispositif en assurant la coordination entre les premiers moyens du service d'incendie et de secours et les moyens de l'établissement ;

➤ l'exploitant déclenche son POI et sollicite les secours publics.

Le sinistre dépasse les capacités de lutte de l'exploitant. Il sollicite les services et autorités suivant le schéma ci-dessus. La réponse des secours publics, notamment l'engagement de moyens du SDIS, sera celle planifiée et/ou adaptée à l'alerte de l'exploitant. Le commandement des opérations de secours sera assuré par un officier du SDIS sous la direction de l'autorité de police administrative (DO).

2. Activation du PPI

a) Transmission de l'alerte à la préfecture

En cas de sinistre et si les effets sortent ou menacent de sortir de l'enceinte de l'entreprise, le chef d'établissement ou son représentant demande au Préfet l'activation du P.P.I. en précisant obligatoirement le rayon PPI concerné de la plate-forme. En cas d'impossibilité pour l'exploitant de le déterminer, ce sera le rayon majorant qui sera activé.

L'alerte doit être transmise sans délai directement par téléphone à la Préfecture, à l'agent d'astreinte du SIDPC et doit être confirmée par fax ou courriel, au moyen de la fiche message (Annexe 1) dans les 10 minutes suivant l'appel.

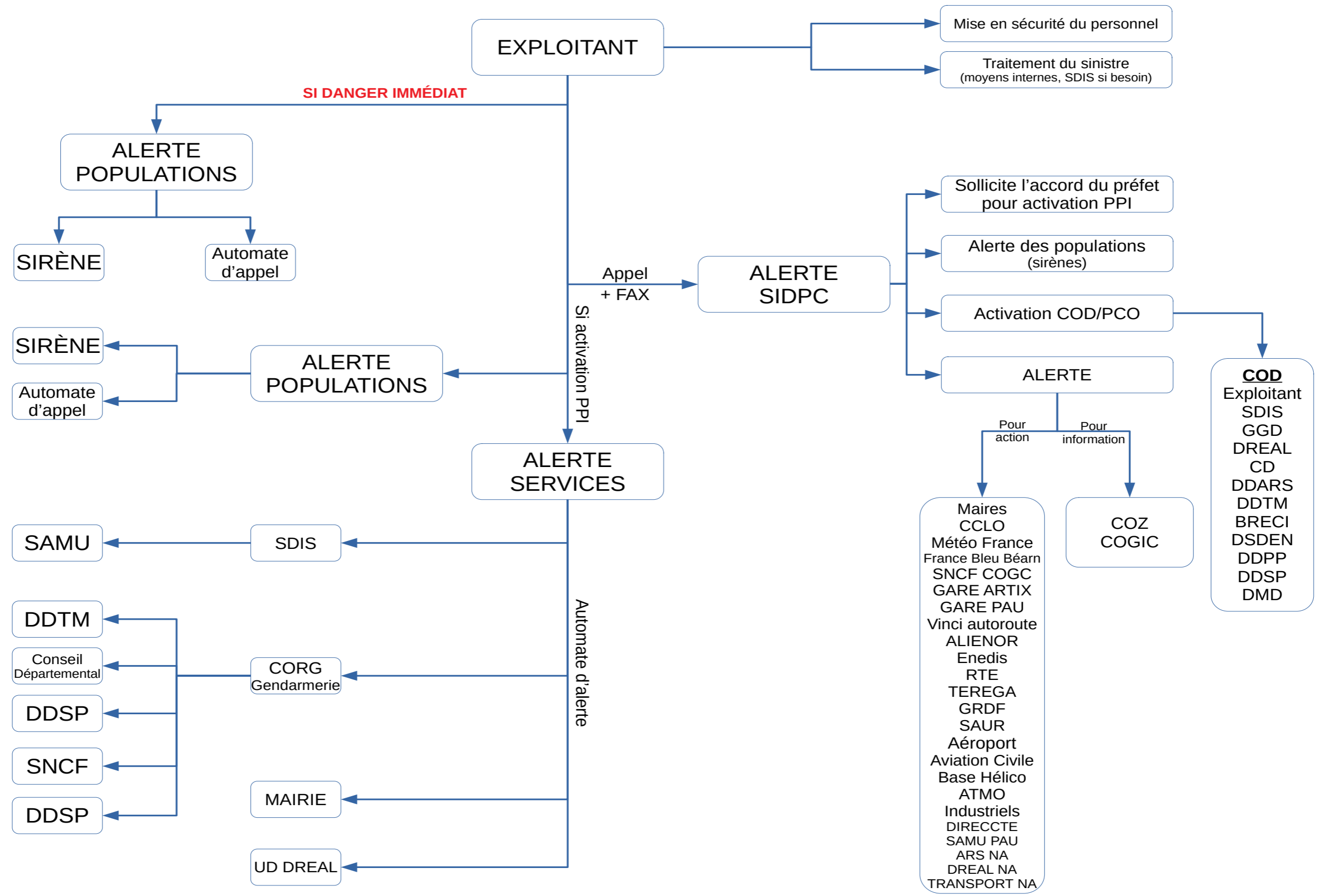
La direction des opérations (DO) est alors assurée par le Préfet et en informe les maires des communes incluses dans le rayon activé.

b) Mesures d'urgence incombant à l'exploitant pour le compte de l'autorité de police

Dès l'activation du plan particulier d'intervention par le Préfet, ou en cas de danger immédiat pour les populations voisines, l'exploitant doit simultanément :

- déclencher les sirènes d'alerte à la population listées en annexe 4;
- déclencher l'automate d'alerte de masse de la population et des autorités locales (maires, CCLO).
- envoyer un représentant de l'établissement au COD à la préfecture, dans la mesure du possible.

c) Schéma d'alerte POI/PPI



3. Alerte des populations et consignes à mettre en œuvre

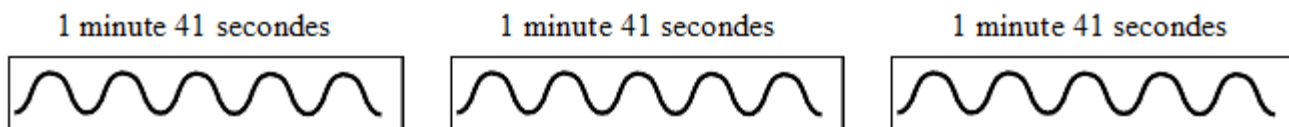
L'exploitant alerte la population se trouvant dans le rayon PPI concerné par deux moyens :

- **les sirènes** du réseau SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population) listées en annexe 4.
- **l'automate d'alerte de masse de la population** est un système d'appels automatisé dont s'est dotée la CCLO en partenariat avec les industriels du Bassin de Lacq. La population a été invitée à s'inscrire gratuitement sur cette plateforme d'appel. Le vecteur de diffusion des messages sera un message vocal ou un SMS.

La préfecture alerte la population se trouvant dans le rayon PPI par le déclenchement de la sirène du réseau SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population) listées en annexe 4.

a) Le début d'alerte :

- **La sirène** émet un signal modulé (qui « monte » et qui « descend ») pendant **1 minute et 41 secondes, trois fois de suite**, entrecoupé d'un court silence (ce signal est le même que celui diffusé le premier mercredi de chaque mois à midi).

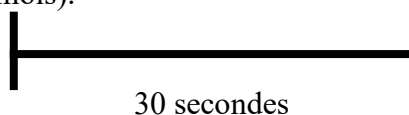


- **L'automate d'alerte de masse de la population** transmet le message suivant:

« La préfecture vous informe d'un incident industriel sur le bassin de Lacq. Confiniez-vous à l'abri et écoutez les consignes diffusées sur France Bleu Béarn (102.5). »

b) La fin d'alerte

- **La sirène** émet un signal sous forme d'un son continu **de 30 secondes** (comme celui qui est entendu à 12 h 10 le premier mercredi du mois).



- **L'automate d'alerte de masse de la population** transmet le message suivant:

« Ceci est un message de fin d'alerte de la Préfecture. La menace sur le bassin de Lacq est écartée. »










Le début et la fin de l'alerte seront également annoncés par France Bleu Béarn 102.5 FM ou tout autre programme national ou local.

4. Mesures de protection des populations

a) La mise à l'abri (confinement) :

La mise à l'abri est la mesure de protection immédiate et réflexe la plus efficace pour les populations sur place au moment d'un accident, quel que soit le type d'accident potentiel.

	Rejoignez le bâtiment clos le plus proche.		Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors!
	Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et aérations (avec du ruban adhésif ou du linge mouillé), arrêtez la ventilation et la climatisation.		Eteignez toute source d'ignition flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc..
	Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé. Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau.		Ne cherchez pas vos enfants à l'école Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.
	Ecoutez la radio France Bleu Béarn 102.5 FM.		<u>Ne téléphonez pas</u> sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours.

Pour sortir, **ATTENDRE LA FIN DE L'ALERTE** communiquée par le signal de fin d'alerte (sirène) ou par l'automate d'alerte de masse de la population ou par France Bleu Béarn.

b) L'évacuation

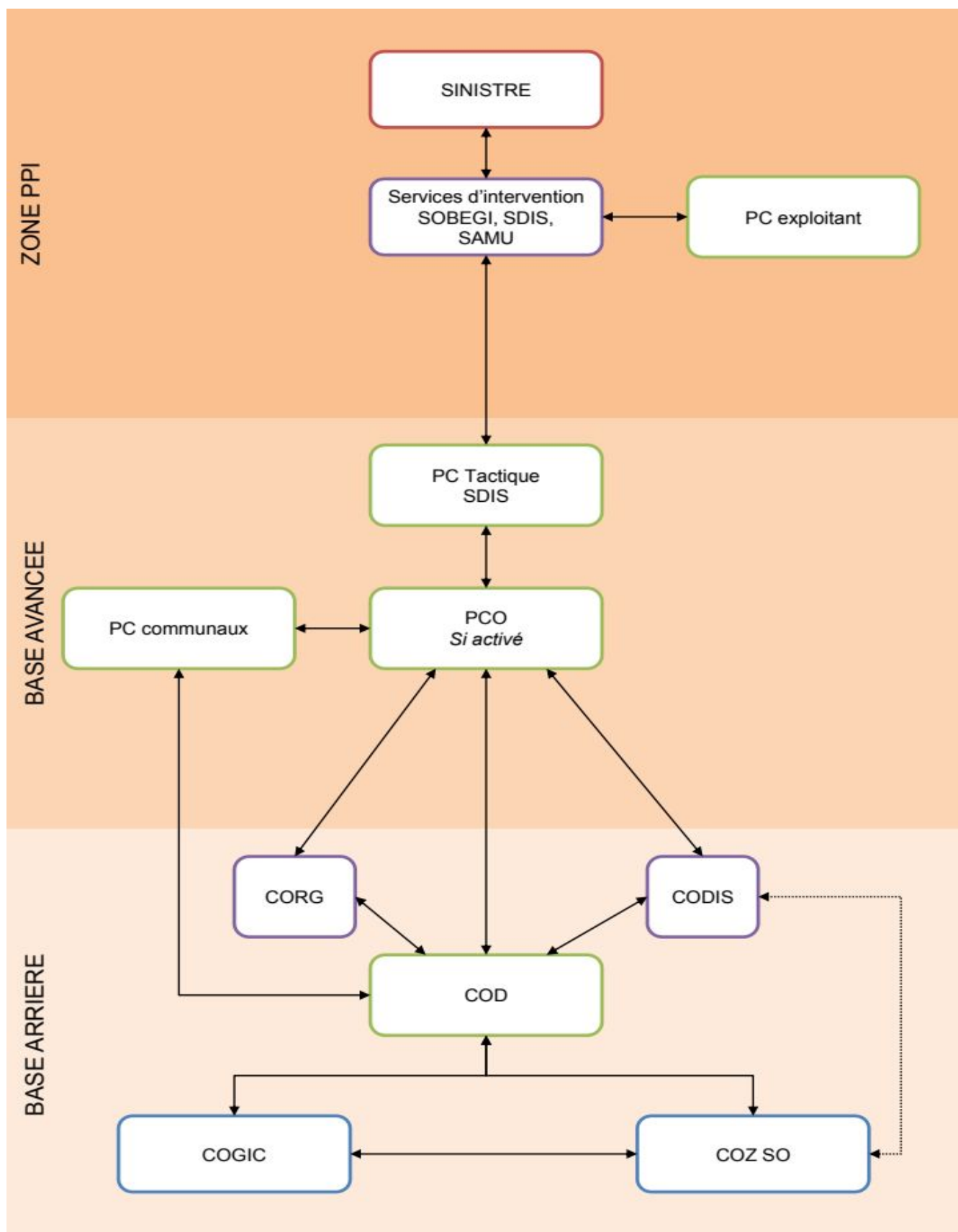
Certaines situations accidentelles particulières peuvent conduire les secours publics à mener une évacuation d'une partie de la population du périmètre PPI.

Les personnes ne nécessitant pas de soins médicaux seront dirigées vers les locaux d'hébergement affectés par les communes avoisinantes (prédéfinis dans les PCS).

Pour les personnes nécessitant une médicalisation, les principes du plan « ORSEC – Secours à nombreuses victimes » seront mis en application en tenant compte des mesures opérationnelles liées aux risques et décidées par le COS.

Par ailleurs, pour tendre vers l'isolement de la zone de danger afin de ne pas exposer davantage de personnes, des fermetures d'axes de circulation avec déviations seront mises en œuvre.

1. Organisation des secours – Structures de commandement



L'organisation des secours est articulée autour de quatre postes de commandement.

a) Le poste de commandement exploitant (PC Ex)

LIEU	Le PC Ex est situé dans le bâtiment poste de garde principal de la plate-forme. Ouvert aux représentants des services de secours publics, il est le siège principal des décisions en cas de déclenchement du POI. Son soutien logistique est à la charge de la SOBEGI en liaison avec l'exploitant.
DIRECTION	Le Directeur de l'usine ou son représentant
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - diffuser immédiatement l'alerte aux autorités compétentes, - prendre les premières mesures pour limiter les effets de l'accident dans l'attente de l'arrivée des services de secours, - prendre contact avec le COD pour le tenir informé de la situation et prendre les coordonnées du PCO (via son représentant si présent), - dès la mise en place du PCO, informer régulièrement ce dernier sur la situation et son évolution (via son représentant si présent).

b) Le poste de commandement tactique du SDIS

LIEU	Véhicule poste de commandement du SDIS, stationné à proximité du PCO.
DIRECTION	Le commandant des opérations de secours (COS) – Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant de niveau « chef de site ».
MISSIONS	<p>C'est l'outil du COS. Il permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer un emplacement des points de transit et centres de rassemblement des moyens (CRM) au COS, - prendre en compte les moyens (personnel et matériel) engagés sur le site, aux CRM, ainsi que ceux en transit, - organiser les moyens de transmissions et de communications, - analyser la zone d'intervention, anticiper l'évolution du sinistre et proposer des idées de manœuvre, - engager les moyens nécessaires sur l'intervention, - préparer les synthèses et messages de compte rendu pour le COS, - assurer le soutien logistique des personnels et des moyens engagés, - s'appuyer sur les experts et les spécialistes.

c) Le Centre Opérationnel Départemental (COD)

LIEU	Salle opérationnelle de la Préfecture.
DIRECTION	Le Directeur de Cabinet ou un membre du corps préfectoral désigné par le Préfet.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - rassembler les responsables des principaux services impliqués dans le PPI : SIDPC, SDIS, Gendarmerie, DDSP, UD DREAL, DDTM, Conseil Départemental DDARS, DMD, DSDEN, DDPP, SIDSIC, un représentant de l'entreprise dans la mesure du possible. - se tenir régulièrement informé de la situation sur le site et sur le terrain en lien avec le PC Ex et le PCO s'il est activé, - proposer au Préfet les mesures de protection à mettre en œuvre au profit des populations, - assurer l'information de celles-ci par le biais de France Bleu Béarn, - mettre en œuvre les moyens nécessaires à la lutte contre les conséquences du sinistre et ceux utilisés à la protection des populations et de l'environnement, - établir les liaisons utiles avec les élus locaux concernés, - préparer les éléments de communication destinés aux médias, - tenir régulièrement informés le Ministre de l'Intérieur (COGIC) et le Préfet de zone (EMIZDSO), - proposer au préfet la levée des mesures d'alerte et de bouclage, - assurer la coordination et le suivi de la situation post-accidentelle jusqu'au retour à la normale.

d) Le Poste de Commandement Opérationnel (PCO)

LIEU	Mairie de DENGUIN, pour tous les rayons PPI.
DIRECTION	Un membre du corps préfectoral assisté d'un agent du SIDPC.
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - rassembler les représentants des principaux services impliqués dans le PPI : SIDPC, SDIS, Gendarmerie, DDSP, UD DREAL, DDTM, Conseil Départemental, DDARS, un représentant de l'entreprise dans la mesure du possible, - se mettre en contact avec le PC Ex et le COD dès leur activation, - établir la synthèse des renseignements opérationnels recueillis et les transmettre au COD, - assurer la mise en œuvre des opérations de secours en fonction des décisions arrêtées au COD et proposées par le COS après validation du DO, - exprimer auprès du COD les demandes de renfort, - proposer au Préfet, en fonction de l'évolution de l'événement, l'évacuation de la population, si le confinement de cette dernière la mettrait en péril.

2. Contre-mesures de circulation

Les contre-mesures de circulation sont détaillées en annexe 8.

ACTION	CONTRE-MESURE DE CIRCULATION
INTERVENANT	TACHE A ACCOMPLIR
EXPLOITANT	<ul style="list-style-type: none"> • Interromps la circulation devant l'entrée du site • Alerte le CORG
GENDARMERIE CORG	<ul style="list-style-type: none"> • Alerte la DDSP, la DDTM, le conseil départemental, la SNCF, Vinci autoroute • Déploie les unités sur les points de bouclage définis en annexe 8 • En cas d'activation de l'axe rouge, déploie les unités pour sécuriser l'accès à l'autoroute (péage d'artix) et à l'hôpital d'Orthez (péage Orthez) • Après appel de l'exploitant, met en préalerte les services (Département, Vinci Autoroute, SNCF, DDSP, DDTM),
DDSP	<ul style="list-style-type: none"> • Déploie les unités sur les points de bouclage définis en annexe 8 (R5000) • En cas d'activation de l'axe rouge, déploie les unités pour sécuriser l'accès à l'hôpital de Pau (péage de Pau) • En cas de coupure SNCF, facilite la circulation des navettes de remplacement de la SNCF de Pau vers Orthez.
DDTM	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifie que la SNCF et Vinci Autoroute ont bien reçu l'alerte • Informe Vinci Autoroute de l'activation de l'axe rouge, le cas échéant • Coordonne l'action des gestionnaires des infrastructures de transport.
Conseil départemental	<ul style="list-style-type: none"> • Met en place le panneauage aux points de blocage définis en annexe 8
Vinci Autoroute	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe l'autoroute dans les deux sens entre les sorties d'Orthez et d'Artix (R2600 et R5000) avec les forces de l'ordre • En cas d'activation de l'axe rouge, s'assure du passage des moyens sanitaires aux péages d'Orthez, d'Artix et de Pau avec les forces de l'ordre
SNCF	<ul style="list-style-type: none"> • Coupe l'axe Pau-Bordeaux dans les deux sens entre la gare d'Artix et la gare d'Orthez

3. Organisation des secours – Axe rouge

L'activation de l'axe rouge est décidée par le COS en fonction de l'événement.

En cas d'activation, l'arrivée des moyens sanitaires et l'évacuation des victimes se feront par l'axe rouge défini par la cartographie en annexe 8. Cet axe constitue une voie prioritaire pour acheminer les victimes vers les hôpitaux de Pau et d'Orthez.

La sécurisation du parcours est assurée par :

- * la gendarmerie entre le site et le péage d'Artix ainsi qu'entre le péage d'Orthez et l'hôpital d'Orthez,
- * la DDSP entre le péage de Pau et l'hôpital de Pau.

4. Aire d'atterrissage en campagne pour les hélicoptères - Drop Zone

Six aires d'atterrissage en campagne pour les hélicoptères ont été reconnus par la gendarmerie. Elles permettent de pouvoir rejoindre les PCO (Mont, Denguin et Argagnon) et les sorties d'autoroutes (Lescar, Artix et Orthez).

Leurs positions sont précisées en annexe 8.

5. Réseau de mesure

Le SDIS a mis en place des réseaux de mesure de toxicité (points de mesures prédéfinis) qui permettront de faire un état des lieux de la dispersion des produits.

Chapitre VII – Fiches acteurs

Version n° 1
Mars 2021

L'EXPLOITANT	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Est en mesure d'assurer en permanence les missions fixées dans le PPI, - S'assure de l'articulation entre les mesures du POI et celles du PPI, - S'assure de l'appropriation des outils de gestion de crise par son personnel, - Effectue régulièrement des exercices POI en lien avec la SOBEGI et le SDIS, - Effectue des essais de sirènes le 1^{er} mercredi de chaque mois, - Teste l'automate d'appel de masse une fois par mois, - Participe, en lien avec la préfecture, à l'élaboration et à la mise à jour, a minima, des plaquettes d'information et des affiches sur les consignes de sécurité,
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<p><u>En phase POI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Active le PC exploitant de la plate-forme, - Diffuse immédiatement l'alerte aux autorités compétentes - Accueille l'officier de liaison du SDIS, <p>Déclenche, si danger immédiat pour les populations et sans attendre l'accord d'activation du PPI par le préfet, les moyens d'alerte (sirène et automate d'appel de masse de la population et des autorités locales ;</p> <p><u>En phase PPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande l'activation du PPI au préfet par téléphone (agent d'astreinte du SIDPC) et confirme par FAX ou courriel au moyen de la fiche type (Annexe 1) dans les 10 minutes suivant l'appel, - Déclenche le réseau de sirènes et l'automate d'appel de masse (population et autorités locales) après accord de l'activation du PPI par le préfet, - Envoie, dans la mesure du possible, un représentant de l'exploitant au COD à la préfecture ou au PCO s'il est activé, - Le représentant au COD, et au PCO s'il est activé, fait le lien avec le PCEX.
PHASE POST- ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Fournit les éléments nécessaires aux différentes enquêtes judiciaires et administratives, - Procède, sous le contrôle de la DREAL, à la remise en état des installations et au nettoyage des lieux, - Sera autorisé à redémarrer les installations qu'après accord du préfet, sur proposition de la DREAL, et des autorités judiciaires, - Répond aux sollicitations des différentes autorités.

LE PRÉFET	
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Décide de l'activation du PPI sur la demande de l'exploitant, - Active les structures de commandement (COD et PCO, le cas échéant), - Assure la direction des opérations, - Décide des mesures à mettre en œuvre sur proposition du COS, - Sollicite les moyens nécessaires auprès de la zone de défense, - Communique sur l'accident et valide les communiqués de presse, - Décide de la levée du dispositif.

LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES DE LA PRÉFECTURE	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Elabore et met à jour le PPI, - Effectue des essais de sirènes le 1^{er} mercredi de chaque mois, - Organise un exercice PPI tous les 3 ans en lien avec l'exploitant et les services, - Met à jour les listes de diffusion de l'automate d'alerte de la préfecture (acteurs de sécurité civile), - Participe, en lien avec les exploitants et le GIP Chemparc, à l'élaboration et à la mise à jour, a minima, des plaquettes d'information et des affiches sur les consignes de sécurité,
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<p><u>En phase POI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en préalerte les services qui composent le COD en cas d'activation du PPI, - Prépare la salle COD, <p><u>En phase PPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reçoit la demande d'activation du PPI par l'exploitant et sollicite l'accord du préfet, - Diffuse l'activation du PPI à tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan, par l'automate d'alerte de la préfecture (annexe 2) - Déclenche les sirènes SAIP, - Active le COD et le PCO, le cas échéant, - En cas d'activation du PCO, alerte le maire de Denguin, - Envoie un représentant au PCO, - S'assure de la mise en place des contre-mesures de circulation, - Informe téléphoniquement la SNCF (Centre Opérationnel de Gestion de Crise à Bordeaux), - Renseigne le portail ORSEC (vecteur d'information inter-ministériel), - Alimente en informations la cellule communication du COD, - Met en place, si nécessaire, la cellule de renforcement du public (CIP), - Mobilise les moyens publics ou privés nécessaires à la résolution de l'événement (réquisitions ou demandes de concours),
PHASE POST-ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Organise la réunion retour d'expérience, - Etablit un plan d'action et apporte, si nécessaire, des améliorations au PPI, - Participe à la cellule post-accident technologique.

LE SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE DE LA PRÉFECTURE	
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Prépare et transmet, après validation du DO, les communiqués de presse, - Informe téléphoniquement France Bleu Béarn de l'activation du PPI pour diffusion du message radiophonique (Annexe 2), - Collecte les éléments d'information et de communication afin d'anticiper les demandes des médias, - Organise des points presse.

LE SERVICE INTERMINISTÉRIEL DÉPARTEMENTAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE LA PRÉFECTURE	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture, - Assure la maintenance du matériel radio et téléphonique présent au COD, - Assure la maintenance des communications radio des services de secours (INPT),
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Procède, si nécessaire, à l'armement de la salle CIP du COD de la préfecture.

LE MAIRE	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne (PCS et DICRIM), mise à jour régulièrement, - Incite la population (habitants, entreprises, commerce, ERP...), en lien avec la CCLO, à s'inscrire sur la liste de l'automate d'appel de masse, - Assure la distribution de la brochure d'information élaborée par les exploitants et la préfecture aux nouveaux arrivants dans la commune et aux personnes susceptibles d'y être affectées par une situation d'urgence, - Met à disposition la brochure et les affiches précisant les consignes de sécurité dans les lieux publics.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - S'assure, depuis son lieu de confinement, dans la mesure du possible, du respect des règles de confinement sur sa commune et assure un relais local d'information auprès de la population (courriels, panneaux à message variable,...), <p><i>Pour l'installation du PCO, le maire de Denguin doit mettre à disposition sur demande du Préfet les locaux prédéfinis,</i></p>
PHASE POST- ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Active le plan communal de sauvegarde de sa commune (PCS), - Assure l'accompagnement sur la durée des personnes sinistrées et organise le relogement éventuel, - Organise, en lien avec la gendarmerie, un dépôt mortuaire, - Participe à la cellule post-accident technologique.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Assure la maîtrise d'ouvrage de l'automate d'appel de masse, - Organise régulièrement une campagne d'information en lien avec les maires pour inciter la population (habitants, entreprises, commerce, ERP...) à s'inscrire sur la liste de l'automate d'appel de masse,
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - S'assure du respect des règles de confinement au sein de son établissement.
HASE POST- ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la cellule post-accident technologique.

LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE (CORG)

PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture,
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<p><u>Phase POI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Après appel de l'exploitant, met en préalerte les services (conseil départemental, Vinci Autoroute, SNCF, DDSP, DDTM), - Anticipe les contre-mesures de circulation routière en cas d'activation du PPI. <p><u>Phase PPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre les contre-mesures de circulation routière en liaison avec le conseil départemental, - Participe au COD et au PCO en cas d'activation, - Facilite l'accès et les déplacements des secours - Sécurise l'axe rouge en zone gendarmerie (hors autoroute) - Contrôle les accès de la zone concernée, - Contrôle l'accès au PCO de Denguin, - Participe à l'évacuation éventuelle des populations,
PHASE POST-ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Assure le maintien de l'ordre public et la sécurité des biens, - Procède à l'identification des victimes et à l'enquête judiciaire en préservant les indices sur le lieu de l'accident en liaison avec l'autorité judiciaire, - Notifie et fait exécuter les réquisitions nécessaires, - Organise, en lien avec les maires, un dépôt mortuaire, - Participe à la cellule post-accident technologique.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre les contre-mesures de circulation routière en liaison avec le conseil départemental, - Participe au COD et au PCO en cas d'activation, - Facilite l'accès et les déplacements des secours, - Sécurise l'axe rouge en zone police (hors autoroute) - En cas de coupure SNCF, facilite la circulation des navettes de remplacement de la SNCF de Pau vers Orthez.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Organise conjointement avec les exploitants des visites et exercices (POI, ...) sur site, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture,
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<p><u>Phase POI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoie un officier de liaison au PC exploitant, - Envoie, sur demande de l'exploitant, les moyens pompier et assure le commandement des opérations de secours (COS), - Alerte le SAMU, <p><u>Phase PPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure le commandement des opérations de secours (COS), - Renforce la lutte sur le site contre le phénomène (incendie, fuite toxique, ...) et ses conséquences (effets toxiques, thermiques, de surpression), - Participe au COD et au PCO dès qu'ils sont activés, - Détermine le centre de rassemblement des moyens, - Active l'axe rouge, le cas échéant, - Mène les mesures de sauvegarde des populations (mise en sécurité, maintien du confinement, évacuation, ...), - Assure la mise en œuvre des opérations de protection des biens et de l'environnement, - Effectue des relevés de mesures des toxiques ou polluants en cause, - Assure la remontée d'informations entre COS/PC de site et COD jusqu'à la mise en place du PCO, <p><u>En liaison avec le SAMU :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Installe le PMA, - En accord avec le DSM, évacue les victimes entre la zone concernée et le PMA, puis vers les hôpitaux (selon procédure ORSEC), - Assure le renforcement en véhicules sanitaires.
PHASE POST- ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe aux opérations de dépollution ou de déblaiement dans le cadre de ses missions, - Participe à la cellule post-accident technologique.

SAMU 64 PAU (B)	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices POI réalisés par l'exploitant, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<p><u>Phase POI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reçoit la préalerte du SDIS. <p><u>Phase PPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Alerte la direction des centres hospitaliers de Pau, Oloron Sainte-Marie et Orthez, les SMUR voisins (64A-40-65) puis les SAMU locaux-régionaux (33 et 31), - Envoie sur les lieux de l'accident, après accord du COS, les moyens nécessaires, - Recherche les renseignements sur les thérapeutiques spécifiques, - Engage la cellule d'urgence médico psychologique (CUMP) si besoin, - Recherche les lits d'hospitalisation spécifiques dans les structures publiques et privées. <p><u>En liaison avec le SDIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organise la zone d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poste médical avancé (PMA), ➤ Point de rassemblement des victimes, ➤ Emplacement provisoire du dépôt mortuaire, ➤ Point de regroupement des impliqués, - Positionne les moyens dans cette zone d'intervention, - Organise la chaîne médicale : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ramassage et rassemblement des victimes, ➤ Mise en place du PMA, ➤ Dispositif d'évacuation, ➤ Accueil des blessés en milieu hospitalier et gestion des personnes indemnes, ➤ Dépôt mortuaire.
PHASE POST- ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Engage la CUMP pour le suivi psychologique des impliqués.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe au COD et si nécessaire au PCO, - Apporte son expertise auprès du COS et du DO, - En cas d'événement toxique, fait le lien avec ATMO, - Sollicite, si besoin, l'aide de la cellule d'appui de situation d'urgence (CASU) de l'INERIS.
PHASE POST-ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Propose au préfet des mesures pour la mise en sécurité de l'installation, la surveillance et la résorption des pollutions, - Contrôle la remise en état par l'exploitant des installations et le nettoyage des lieux, - Participe à la cellule post-accident technologique.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture, - Assure la gestion et l'entretien du matériel nécessaire à la mise en place des déviations (panneaux, remorques).
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<p><u>Phase POI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reçoit la préalerte de la gendarmerie, - Met en préalerte les équipes chargées de la mise en place des contre-mesures de circulation, <p><u>Phase PPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Met en œuvre les contre-mesures de circulation routière en liaison avec la gendarmerie, - Participe au COD et au PCO, le cas échéant.
PHASE POST-ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Si nécessaire, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurité, démolition, déblaiement, remise en état de la voirie départementale, - Participe à la cellule post-accident technologique.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<p><u>Phase POI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Reçoit l'appel de la gendarmerie <p><u>Phase PPI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe au COD et au PCO, le cas échéant - Coordonne l'action des gestionnaires des infrastructures de transport. - Fournit au DO, sur demande, la liste/carte des productions agricoles végétales
PHASE POST-ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche les moyens de transport pour l'évacuation éventuelle des personnes, - Recherche les matériels de travaux publics et engins spéciaux nécessaires à la résolution de l'événement, - Peut assurer l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des travaux de sécurité, démolition, déblaiement, consolidation, - Participe à la cellule post-accident technologique.

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe au COD et si nécessaire au PCO, - Est en relation avec le SAMU-centre 15, les centres hospitaliers de Pau, Oloron et Orthez, les médecins et infirmières libéraux du secteur, - Évalue les conséquences sanitaires des retombées sur l'environnement, - Propose les mesures adaptées à la protection de la population. - Fournit au DO la liste des patients à hauts risque vital (PHRV)
PHASE POST-ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la cellule post-accident technologique.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS	
PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe au COD, - Propose les mesures adaptées à la protection de la population. - Fournit au DO, sur demande, la liste des élevages
PHASE POST-ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Propose les mesures à prendre pour les retombées de l'accident sur l'environnement, - Propose les mesures adaptées pour la salubrité publique (consommation et nourriture du cheptel), - Informe les fédérations départementales pour la pêche et la chasse si nécessaire, - Participe à la cellule post-accident technologique.

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture, - Incite les responsables d'établissements scolaires à élaborer et mettre à jour leur PPMS, - Incite les responsables d'établissements scolaires à faire des exercices PPMS et à participer aux exercices PPI.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe au COD, - S'assure que les établissements scolaires concernés appliquent leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS).
PHASE POST- ACCIDENT	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la cellule post-accident technologique.

FRANCE BLEU BÉARN

PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Informe immédiatement la population à l'aide du message d'alerte transmis par la préfecture (Annexe 3), - Relais immédiatement les communiqués de presse élaborés par la préfecture, - Renouvelle régulièrement la diffusion du message, - Informe la population de la fin de l'alerte.

MÉTÉO FRANCE

PHASE PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> - Décline les missions fixées dans le PPI dans sa propre organisation interne, - Participe aux exercices PPI réalisés par la préfecture.
PHASE GESTION ÉVÉNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - A la réception de l'alerte d'activation du PPI par courriel ou par fax, le Chef Prévisionniste Régional (CPR) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ dispose de 30 minutes pour fournir au COD un bulletin sur la situation météorologique présumée sur le site et son évolution dans les 3 heures à venir, ➤ dispose de 1 heure (à partir de la réception de l'alerte) pour fournir un bulletin avec l'évolution de la situation météorologique dans les 48 heures à venir, - En fonction de la situation et des éléments à sa disposition, le CPR évalue l'opportunité de lancer un modèle de dispersion de polluant. Si ce lancement est validé par le niveau national, il faudra au moins 2 heures pour disposer des sorties de modèles et d'un commentaire d'expert. Ces éléments seront mis à disposition sur un site extranet dédié (url et code d'accès fournis à ce moment-là), - En fonction de l'événement, un agent de Météo France peut être détaché au COD.

AUTRES INTERVENANTS

- | |
|--|
| • DÉLÉGUÉ MILITAIRE DÉPARTEMENTAL - DMD |
| • SNCF |
| • ASF - VINCI AUTOROUTES (A 64) |
| • ALIENOR – SANEF (A 65) |
| • ATMO NOUVELLE AQUITAINE |
| • ÉLECTRICITÉ DE FRANCE – ENEDIS |
| • RÉSEAU TRANSPORT ÉLECTRICITÉ - RTE |
| • TEREGA |
| • SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL - SAUR |
| • UNITÉ TERRITORIALE DE LA DIRECCTE |

Cellule post accident technologique

Les accidents d'origine technologique peuvent avoir des conséquences différées sur la santé humaine et l'environnement. Ces événements ont pour effet une dispersion dans l'environnement de substances toxiques ou générer des effets physiques (effets thermiques, bruit, vibrations...).

Les conséquences de ces accidents pourraient être de plusieurs ordres :

- conséquences environnementales : pollution transitoire ou durable des milieux environnementaux (sol, eaux, air), des productions animales ou végétales, atteinte potentiellement grave sur les écosystèmes,
- conséquences sanitaires et sociales : conséquences somatiques liées à l'exposition directe ou indirecte de la population par des agents chimiques et/ou physiques, immédiates ou différées dans le temps, et impacts sur la santé mentale liés au déplacement, au relogement, aux pertes matérielles et la perte d'emploi,
- conséquences économiques directes : pertes de ressources productives : travail, immeubles, infrastructures, terres arables, zones d'activités résidentielles, loisirs, restrictions ou arrêts d'activité agricole, pêche,
- conséquences économiques indirectes : effets en chaîne sur le tourisme, le marché local (emploi, immobilier, commerce) et à long terme en particulier en cas de pollution grave et persistante ou de destruction d'actifs irremplaçables (patrimoine culturel, éléments de biodiversité...).

Une cellule post accident technologique est mise en place. Elle apporte au préfet une organisation coordonnée et concertée pour évaluer et gérer l'impact environnemental et sanitaire.

Dans le cas d'un événement ayant nécessité la mise en place d'un COD en phase d'urgence, l'activation de la cellule se fait systématiquement et notamment pour une mission d'évaluation. Elle permet un accompagnement jusqu'au retour à la normale.

Elle est composée des services suivants :

- préfecture – SIDPC
- exploitant
- maires
- CCLO
- SDIS
- Groupement de gendarmerie
- UDDREAL
- Conseil Départemental
- DDTM
- DDARS
- DDPP
- DSDEN.

ANNEXES

Version n° 1
Mars 2021

ANNEXE 1 FICHE DE DEMANDE D'ACTIVATION DU PPI

A envoyer par fax ou mail dans les 10 minutes après l'appel au SIDPC

M. ou Mme..... **Tél.**

signale un incident sur les installations de l'entreprise.....

qui dépasse ou est susceptible de dépasser les limites de la plate-forme Induslacq et demande la mise en application immédiate du PPI de la plate-forme :

Rayon : R500 R2000 R2600 R5000

NATURE DU SINISTRE :

Installation concernée			
Produit mis en cause			
Type d'effet	<input type="checkbox"/> THERMIQUE	<input type="checkbox"/> SURPRESSION	<input type="checkbox"/> TOXIQUE
Nombre de blessés (si connu)			
Provenance et force du vent			
Observations			

MESURES PRISES :

Déclenchement du POI

	OUI	A	H
	NON

Services déjà alertés

SDIS		OUI	A	H	DREAL		OUI	A	H
		NON			NON

Gendarmerie		OUI	A	H
		NON

Alerte de la population

Déclenchement des sirènes PPI		OUI	A	H	Déclenchement de l'automate d'appel		OUI	A	H
		NON			NON

Alerte des maires

	OUI	A	H
	NON

ÉVOLUTION DU SINISTRE

Observations			
--------------	--	--	--

Fait à LACQ, le :

Cachet :

ANNEXE 2

MESSAGE ENVOYÉ PAR LA PRÉFECTURE PAR TÉLÉALERTE

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES - SIDPC BASSIN DE LACQ ACTIVATION DU PPI INDUSLACQ – RAYON mètres

EXPEDITEUR : Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques - Cabinet - SIDPC

SERVICES : AEROPORT PAU-PYRENEES – ALIENOR - ARS - ARS 64 – ASTREINTE TRANSPORT NA – ATMO - AVIATION CIVILE SUD-OUEST - BASE HELICO SC - CCLO - CODIS - COZ - COGIC - CONSEIL DEPARTEMENTAL - DDPP - DDSP - DDTM - DDTM OPERATIONNEL -DIRECCTE PAU - DMD - DREAL - DREAL 64 - DSDEN - ENEDIS - FRANCE BLEU BEARN - GENDARMERIE – GRDF - METEO FRANCE - RTE - SAMU PAU - SAUR - SIDSIC - SNCF COGC - SNCF GARE PAU - SNCF GARE ARTIX - TEREGA - VINCI AUTOROUTES

INDUSTRIELS : ALFI PARDIES- ARKEMA LACQ-MOURENX – ARKEMA MONT – ARYSTA LIFE SCIENCE – BIOENERGIE DU SUD OUEST – BIOLACQ ENERGIE – CEREXAGRI - FINORGA – GEOPETROL – LUBRRIZOL – NOVEAL – SANOFI – SBS SOBEGAL – SOBEGI – SPEICHIM – TORAY CARBON FIBER

COMMUNES : (A préciser selon le rayon)

Un accident technologique vient de se produire sur l'usine (*nom de l'établissement*) située sur la plate-forme Induslacq : (*nature accident*).

Le préfet vient d'activer, à la demande de l'exploitant, le plan particulier d'intervention et prend la direction des opérations.

Il est demandé aux services concernés de mettre en œuvre les missions qui leur sont dévolues et attribuées. Les maires des communes concernées s'assurent, dans la mesure du possible, du respect des règles de confinement.

Le préfet a décidé d'activer le COD à la préfecture.

Les services suivants sont priés de s'y rendre : Gendarmerie, conseil départemental, DDTM, SDIS, UDDREAL, DDARS, DSDEN, DDPP, DMD, DDSP, SIDPC, service communication de la préfecture et un représentant de l'exploitant.

France Bleu Béarn est chargée de diffuser régulièrement sur ses ondes, le message d'alerte à la population suivant :

« Ce message s'adresse aux personnes situées dans les communes de : (*cf liste ci-dessus*)

Un accident industriel vient de se produire sur la plate-forme Induslacq.

Les axes routiers en direction de cette zone sont bloqués.

Appliquez les consignes de sécurité suivantes :

- Restez chez vous ou dans le bâtiment clos le plus proche.
- Fermez portes et fenêtres, obstruez les entrées d'air (ruban adhésif, linge mouillé).
- Mettez-vous à l'écoute de France Bleu Béarn (102.5 FM)
- Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un tissu humide. Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau claire.
- Restez calme. Ne fumez pas, n'allumez ni feu ni appareil électrique.
- N'utilisez pas le téléphone fixe ou portable sauf si vous êtes en difficulté.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité et les enseignants s'en occupent . »

**SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES**

TELEPHONE : 05.59.98.25.25.

TELECOPIE : 05.59.83.95.14.

PAU, le

**P/LE PREFET,
P/ Le Chef du Service Interministériel
de Défense et de Protection Civiles**

ANNEXE 3

FICHE REFLEXE D'INFORMATION POUR LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESSAGE DE DÉBUT D'ALERTE

Aujourd'hui (date et heure), un accident technologique s'est produit sur le site de l'entreprise
située sur la plate-forme Induslacq R à LACQ.

A la demande du responsable de l'entreprise, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a activé le plan particulier d'intervention de la plate-forme Induslacq à (x) heures et a pris la direction des opérations.

Deux types de mesures ont été prises immédiatement :

- 1) activation des moyens d'alerte des populations : les sirènes du réseau d'alerte et l'automate d'alerte de masse de la population,
- 2) l'accès à la zone dangereuse est bloqué par la gendarmerie et les services de voirie du Conseil Départemental.

Les règles de confinement applicables dans la zone de danger sont les suivantes : ne restez pas dehors, fermez portes et fenêtres, obstruez les entrées d'air, ne téléphonez pas, ne fumez pas, n'allez pas chercher vos enfants à l'école car ils sont à l'abri et écoutez France Bleu Béarn (102.5) qui est en relation avec la préfecture et qui vous tient informés de l'évolution de la situation.

Les moyens de secours publics sont mobilisés par le préfet.

Vous serez tenus informés de l'évolution de la situation dans un prochain communiqué.

MESSAGE DE FIN D'ALERTE

Ceci est un message de fin d'alerte de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

La menace sur le site de la plate-forme Induslacq est écartée.

Le Préfet a décidé de lever le dispositif du Plan Particulier d'Intervention

ANNEXE 4

SIRENES DU BASSIN DE LACQ - Plate-forme Induslacq

Localisation	R 500	R 2000	R2600	R5000
Abidos	X	X		X
Abos				
Artix (mairie)				X
Artix (haut de la commune)				X
Besingrand				
Denguin				
Labastide-Cézeracq				
Lacq (bourg)	X	X	X	X
Lacq (Audejos)				X
Lagor		X	X	X
Lahourcade				X
Maslacq			X	X
Monein				
Mont		X	X	X
Mont (Arance)	X	X	X	X
Mont (Lendresse)		X	X	X
Mourenx				X
Noguères				X
Os-Marsillon				X
Pardies				X
Tarsacq				
TOTAL	1	4	5	14

ANNEXE 5
FICHES PRODUITS

NON COMMUNICABLE

ANNEXE 6 ENJEUX

ABIDOS

Nombre d'habitants		233						
ERP	ERP Communaux	Mairie	Salle polyvalente – foyer rural					
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Cantine-Bibliothèque	Groupe scolaire					
	EHPAD / Maison de retraite							
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Terrains de sport	Terrain de tennis					
	Culte	Eglise						
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)							
	Commerces							
Services de sécurité et de secours								
Seveso								
Réseaux	Routes	RD33	RD9	RD531	RD533			
	Ferroviaire (ligne, gare)							
	Cours d'eau	Gave de Pau	La Baïse	Le Luzoué				
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Station de pompage dans le Gave de Pau de l'ASA des coteaux de LAGOR	Station d'épuration du Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement Gave et Baïse de Tarsacq					
	Carburant (station service ...)							
	Gaz (reservoir GPL ...)							
	Telecom (antenne relais)							
	Electricité (poste RTE)							
Elevage								

ARTHEZ DE BEARN

Nombre d'habitants		1 905							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Espace socio-culturel	Foyer du Rugby	Maison pèlerins Saint-Jacques	Espace omnisports	Foyer du foot	Club House tennis	Salle du Saubestre
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Collège Corisande d'Andoins	Ecole publique	Ecole privée St Joseph					
	EHPAD / Maison de retraite	Maison de retraite Le Temple							
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Marché hebdomadaire	3 stades	Aire multisports (Citypark)	Camping municipal	Piscine municipale			
	Culte	Eglise Saint Etienne	Chapelle de Caubin	Chapelle du Cagnès	Chapelle de N'Haux				
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Cabinet médical	kinésithérapeute	Osthéopathe	Pharmacie				
	Commerces	Chapiteau Vignaut 4x4	Carrefour contact	Boulangerie	Bars - tabac	Pharmacie	Notaire		
Services de sécurité et de secours		Centre de secours	Gendarmerie						
Seveso									
Réseaux	Routes	RD275	RD31	RD946					
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	L 'Aubin	La Geüle						
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Station d'Épuration	Château d'eau						
	Carburant (station service ...)	Carrefour Contact							
	Gaz (réservoir GPL ...)	Citerne gaz stade foot	Citerne gaz stade rugby						
	Telecom (antenne relais)	oui							
Electricité (poste RTE)									
Elevage	Elevage de porcins, bovins, équins EARL MICHEL	Elevage de bovins CARIGET- CAZENAVE Claude							

ARTIX

Nombre d'habitants		3630							
ERP	ERP Communaux	Mairie / CCAS	Salle polyvalente	Ecole de Musique	Ecole de Danse Centre culturel	Salle omnisports municipale	Bibliothèque	Maison Money (Maison des associations)	Association Pompiers de Paris
		Comité des Fêtes	Amicale Laïque	Épicerie sociale	Bâtiment SDF	4 bureaux	Comité des fêtes		
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Ecole Elémentaire Jean Moulin	Ecole Maternelle Jean Moulin	Ecole Elémentaire Jean Sarrailh	Ecole Maternelle Jean Sarrailh	Cantine garderie MJM	Collège public Jean Moulin	Ecole Calendreta	Maison de l'Enfance (crèche, cantine, ALSH)
		AMAYRA (assistantes maternelles)							
	EHPAD / Maison de retraite	Maison de retraite Les Chênes							
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Stade A.Plantier et vestiaires	Stade Arriau et vestiaires	Stade Arrepau	Tennis – Club House	Piscine	Terrains de Pétanque (au jardin public)	Skate park (au jardin public)	Marché hebdomadaire le mercredi 7 H à 14 H
	Culte	Eglise							
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Maison de la santé	Vétérinaire	Pharmacie BARROUILHET	Pharmacie PETARD				
Commerces	Leclerc centre-ville	Leclerc Drive sortie échangeur A64	Hôtel Restaurant Auberge du Parc	Hôtel Restaurant Le Kitch	Café du centre (Café brasserie)	Café du Foirail (Café brasserie)	Restaurent (Au Normand)		
Services de sécurité et de secours		Gendarmerie	Police municipal						
Seveso		RAVATHERM France SAS							
Réseaux	Routes	A64	Echangeur A64 Artix	D817	D32	D663	D263	D281	
	Ferroviaire (ligne, gare)	Ligne Bordeaux-Pau	Gare d'Artix						
	Cours d'eau	Gave de Pau	Aulouze	lasgrabes					
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Station d'épuration	Station de pompage A.E.P	Château d'Eau de la Bie Cabe					
	Carburant (station service ...)	Leclerc station-service	Garage FERREIRA	Pyrénées AUTO	Service pneu import discount				
	Gaz (reservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)	Château d'Eau de la Bie Cabe							
	Electricité (poste RTE)								
Elevage		Elevage de volaille CAILLOU Maurice							

LACQ-AUDEJOS

Nombre d'habitants		740							
ERP	ERP Communaux	Mairie – Salle multifonctions	Local Association Demain Ensemble	Salle des sports de Lacq	Salle des fêtes de Lacq	Salle des fêtes d'Audéjos	Bibliothèque	Salle des associations	Courts de tennis couverts
		Maison de la nature	Salle Les Jardins d'Elisa						
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	École primaire	Garderie	Cantine					
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Stade + tribunes	City-Stade						
	Culte	Église de Lacq	Eglise d'Audéjos	Oratoire d'Herm					
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Local infirmière	Kinésithérapeute						
	Commerces	Supérette Vival	Agence postale communale	Restaurant Le Reflet des Torches	Restaurant Le Relais du Cheval Blanc	Boulangerie	Boucherie/Charcuterie		
Services de sécurité et de secours									
Seveso		SOBEGAL	PERGUILHEM	Seche eco industrie	TOTAL E&P France	ARKEMA France SA	SOBEGI SAS	TORAY CARBON FIBERS EUROPE SA	
Réseaux	Routes	A64	D817	D31	D33				
	Ferroviaire (ligne, gare)	Ligne Bordeaux-Pau							
	Cours d'eau	La Géule	L'Agle	Le Gave de Pau	Le ruisseau				
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Station d'épuration							
	Carburant (station service ...)	Stations services A 64 Lacq - Audéjos	STATION SERVICE						
	Gaz (reservoir GPL ...)	Stockage GPL de Lacq							
	Telecom (antenne relais)								
	Electricité (poste RTE)	Poste RTE Lacq	Poste RTE Lacq5						
Elevage		Elevage ovin-caprin PACHEU Denis	Elevage d'ovins CAPITAIN ELIANE	Elevage de volailles EARL VINCENT	Elevage de bovins, caprins, CUYEU EUGENE	Elevage de volailles REY-BETBEDER PIERRE	Elevage de bovins CAZENAVE Guy	Elevage de bovins DE LESTAPIS Wanda	

LAGOR

Nombre d'habitants		1221							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Salle polyvalente	Salle communale	Salle de judo et de danse				
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Ecole primaire	Crèche intercommunale						
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Stade municipal et tribune	Aire de Loisirs « Aire de Barot »						
	Culte								
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Cabinet médical	Cabinet Infirmier						
	Commerces	Restaurant	Salon de coiffure	Salon de beauté	Boulangerie	Atelier de musicothérapie			
Services de sécurité et de secours									
Seveso									
Réseaux	Routes	D31	D111	D9					
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	Le Geu	Le gave de Pau	Le Lâa	Le Luzoué	Le Soularou			
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)								
	Carburant (station service ...)								
	Gaz (reservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)								
	Electricité (poste RTE)								
Elevage		Elevage d'ovins EARL KEREOL	Elevage équin et bovins POEY ANDRE	Elevage de porcins et bovins BROUCA JEAN-BERNARD	Elevage de volailles et bovins EARL MAISON BELLEVUE	Elevage de bovins SCEA BILLERE	Elevage de bovins SCEA BERTRAND	Elevage de bovins FOURNOL CHRISTINE	Elevage de bovins CASSOURET
		Elevage de bovins EARL SAUBADE	Elevage de bovins EARL BELLOCQ	Elevage bovins et équins – GUILLAUME CONTOU-CARRERE	Elevage d'ovins et de caprins LACASTA DIDIER	Elevage d'ovins MALEMANCHE MICHEL	Elevage de caprins LABORDE PAUL	Elevage de porcins COULERU MARGUERITE	Elevage d'ovins DA FONCEKA JOSE .

LAHOURCADE

Nombre d'habitants		731							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Salle polyvalente	Maison pour tous					
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Ecole élémentaire							
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Centre équestre « La cavalerie »							
	Culte	Eglise							
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)								
	Commerces	Bar-Tabac Bon accueil							
Services de sécurité et de secours									
Seveso									
Réseaux	Routes	D293	D110	D109	D32	D281			
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	Luzoué	Le Géu	L'Apiou	La Lèze	Lahitte	Lassabaigt	Le Claverie	
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)								
	Carburant (station service ...)								
	Gaz (reservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)								
	Electricité (poste RTE)								
Elevage		Elevage de bovins BORDENAVE BERNARD	Elevage de bovins CAZANAVE- HOURQUET FERNAND	Elevage de bovins MOUSIST-TUYA BERNARD-MARIE	Elevage de bovins LASBISTES JEAN	Elevage de bovins EARL MALEGARIE	Elevage de bovins LAVIGNOTTE LIONEL	Elevage d'ovins PALOUMET GERARD	Elevage de volailles EARL CAMET
		Elevage et détention d'équin BEAUMELOU JEAN							

MASLACQ

Nombre d'habitants		930							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Ménat - Trinquet	Vestiaires terrain de football	Salle polyvalente socioculturelle	Agence Postale	Local Chasse	Local Pucheu	Local ATM
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Ecole primaire	Ecole primaire Jeanne d'Arc						
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Stade Terrain de football	Aérodrome						
	Culte	Eglise							
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Docteur LASSAUBE							
	Commerces	Epicerie	Endiverie	Pharmacie SOTTILÉ	Coiffure Ginette				
	Services de sécurité et de secours								
Seveso									
Réseaux	Routes	D9	D275						
	Ferrovialre (ligne, gare)								
	Cours d'eau	Gave de Pau	Le Geü						
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Station d'épuration	Station de pompage						
	Carburant (station service ...)								
	Gaz (reservoir GPL ...)	Poste de livraison GrDF							
	Telecom (antenne relais)	Antenne relais	Local fibre 64	Local Télécom					
	Electricité (poste RTE)								
Elevage	Elevage de bovins, porcins EARL BOUHEBENT	Elevage de bovins EARL DU TUCQ							

MONT-ARRANCE-LENDRESSE-GOUZE

Nombre d'habitants		1168							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Mairie annexe de Lendresse	Salle des fêtes de Lendresse	Salle omnisport d Lendresse	Maison familiale et rurale	Stand de Tir	Salle de Peinture Arance	Atelier Cuisine Lendresse
		Salle des fêtes de Mont	Espace récréatif Mont	Salle des fêtes d'Arance	Mairie annexe d'Arance	Mairie annexe de Gouze	Salle de fetes de Gouze	Salle d'histoire Lendresse	Bal Trap Mont
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Groupe scolaire	Internat maison familiale rurale (centre de formation professionnelle agricole)						
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Complexe de Pelote	City Stade MONT	Complexe sportif de Lendresse (terrain de football)	Terrain de football de Mont	Terrain de football d'Arance	City Stade Arance	Aires de Jeux MONT	
	Culte	Eglise Mont	Eglise Lendresse	Eglise d'Arance	Eglise de Gouze				
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Cabinet Infirmier	Orthopediste MONT	Cabinet ostéopathie GOUZE					
Commerces	Hotel restaurant Laborde	Fruits et Légumes Gouze	Cancelé	Restaurant du complexe de pelote	La montoise	Fermeture Concept			
Services de sécurité et de secours									
Seveso		Arkema Mont	Vertex Abengoa (Induslacq)						
Réseaux	Routes	RD817	RD275						
	Ferrovialre (ligne, gare)	Ligne Bordeaux-Paris							
	Cours d'eau	Gave de Pau	Henx	Geule	Portarrieu				
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Station d'épuration	Station de relevage	Station de pompage Camdessus / Doumecq/ Trouilh					
	Carburant (station service ...)								
	Gaz (reservoir GPL ...)	Centre de production et de traitement de gaz de Lacq TEPF	Perguilhem						
	Telecom (antenne relais)	GOUZE	MONT(en cours)						
Electricité (poste RTE)	Poste RTE (Arkema)								
Elevage	Elevage ovins Esperien	Elevage volailles Defarge	Elevage ovins Darrigand	Elevage ovins De Figueiredo	Elevage ovins Domblides	Elevage bovins Goarre			

MOURENX

Nombre d'habitants		6952							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Communauté de Communes	Foyer jeunes et 3 ^{ème} âge	Dojo et gymnase municipal	Salle polyvalente Louis Blazy	Centre Bernard Duquesnois	MJCL	Maison du Pays de Lacq
		Salle Bichendaritz	Salle des Ponts Jumeaux	Maison de l'Enfance	Association des Maghrébins	Restaurant administratif	Ecole de musique	Salle Louis Blazy	Piscine
		Centre Yves Dreau (GRETA, Trésorerie, Pôle emploi)	Foyer rugby	Salle du point du jour	Gymnase Municipal	Foyer Foot (Parc des Sports)	Foyer Hand et Basket (à côté du Gymnase)	Salle BALAVOINE/ Salle de concert et de répétitions:	Tennis (Parc des Sports)
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Groupe scolaire SEGPA	Crèche collective	Jardin d'enfants	Centre aéré avec l'école Kergomard	Écoles maternelle et élémentaire Charles de Bordeu	École primaire Charles Moureu	Groupe scolaire Victor Hugo	Cité scolaire Albert Camus – Internat
		LEP Pierre et Marie Curie	Collège Pierre Bourdieu	Ecole maternelle Kergomard	Centre Social : 2, Place du Béarn				
	EHPAD / Maison de retraite	EHPAD Les pionniers	Maison de retraite						
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Stade municipal	Stade	Aire d'accueil des gens du voyage	Parc des Sports	Boulodrome du Gabizos	Plaine des Sports de Mourenx-Bourg	2 cimetières Ville et Bourg.	
	Culte	Église Saint-Paul	Église	Eglise des témoins de Jehova	Mosquée				
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Médico-social CMPP	CRAPS (Centre médico-psychologique)	Laboratoire d'analyses médicales	Centre de radiologie	Pôle deSanté			
	Commerces	Leader Price	Centre Leclerc	Lidl	Bricomarché	Crazy Canard	L'Etape Bar	Bar-restaurant Chez Joseph	MISTAT (Petit Creux)
NO LIMIT centre de remise en forme		Mac Donald	Restaurant La Pagode d'Or	Effet de marques	La Poste	Bar La Coupole	Bar Le Gabizos	MI(X) (Cinéma, Bibliothèque)	
Le Coffee Time		Le Canas Bar							
Services de sécurité et de secours		Gendarmerie							
Seveso		SBS	Lubrizol	Rolkem	CEREXAGRI	ARKEMA	GACHES CHIMIE	SPEICHIM PROCESSING	CHIMEX
Réseaux	Routes	D281	D9	D111	D33				
	Ferrovialre (ligne, gare)								
	Cours d'eau	La Baise	La Baysere	Le Luzoué	Le Geu				
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Station d'épuration							
	Carburant (station service ...)	STATION SERVICE	STATION SERVICE						
	Gaz (réservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)								
Electricité (poste RTE)									
Elevage									

NOGUERES

Nombre d'habitants		151							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Salle polyvalente						
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)								
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Aire de jeux	Terrain de tennis						
	Culte	Église							
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)								
	Commerces								
Services de sécurité et de secours									
Seveso		Arysta lifescience							
Réseaux	Routes	D33	D32						
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	La Baïse	La Baysere	Le Luzoué					
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)								
	Carburant (station service ...)								
	Gaz (reservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)								
Electricité (poste RTE)									
Elevage									

OS-MARSILLON

Nombre d'habitants		501							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Salle polyvalente	Foyer de Marsillon					
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Groupe scolaire							
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Terrain de foot	Terrain de tennis						
	Culte	Église	Eglise évangélique						
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)								
	Commerces	Carrefour Market	Restaurant « La Tocado»	Garage MPS					
Services de sécurité et de secours		Centre de Secours du SDIS							
Seveso									
Réseaux	Routes	D533	D9	D33					
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	La Baïse	Le Luzoué	Le Gave de Pau					
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)								
	Carburant (station service ...)	Station service							
	Gaz (reservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)								
	Electricité (poste RTE)	Poste RTE							
Elevage	Elevage de caprins SUPERVIELLE JEAN-PIERRE	Elevage d'ovins TOULOUSE JEROME							

PARDIES

Nombre d'habitants		871							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Salles communales						
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Ecole élémentaire et maternelle							
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Stade municipal	Aire de jeu de Camous	Parcours sportif	Déchetterie				
	Culte	Eglise							
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)	Pharmacie	Pole médical						
	Commerces	Agence postale	Pole commercial	Funérarium	Bar restaurant	Journaux presse	Réparation auto	Contrôle technique auto	Carrosserie
Salons coiffure									
Services de sécurité et de secours									
Seveso		AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIES							
Réseaux	Routes	D2	D33	D433	D2002	D32			
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	La Baïse	La Baysère	Gave de Pau					
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)								
	Carburant (station service ...)	Station service							
	Gaz (reservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)	Antenne FREE							
Electricité (poste RTE)									
Elevage									

SERRES-SAINTE-MARIE

Nombre d'habitants		593							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Salle des Convivialités	Maison de la Nature					
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Groupe scolaire							
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Lac de Peyre							
	Culte	Eglise	Presbytère						
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)								
	Commerces								
Services de sécurité et de secours									
Seveso									
Réseaux	Routes	A64	D32						
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	La Gèule	L'Agle						
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	2 Réservoirs de 400M3 + 1 de 800M3 et 1 de 2000M3 en construction							
	Carburant (station service ...)								
	Gaz (reservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)								
Electricité (poste RTE)									
Elevage	Elevage de bovins DUFILH-PLASSY DIDIER	Elevage de bovins et volailles EARL CAZAUBON- NABOS	Elevage de bovins EARL LABASSE	Elevage de bovins DUPOUY Jacques	Centre Equestre				

URDES

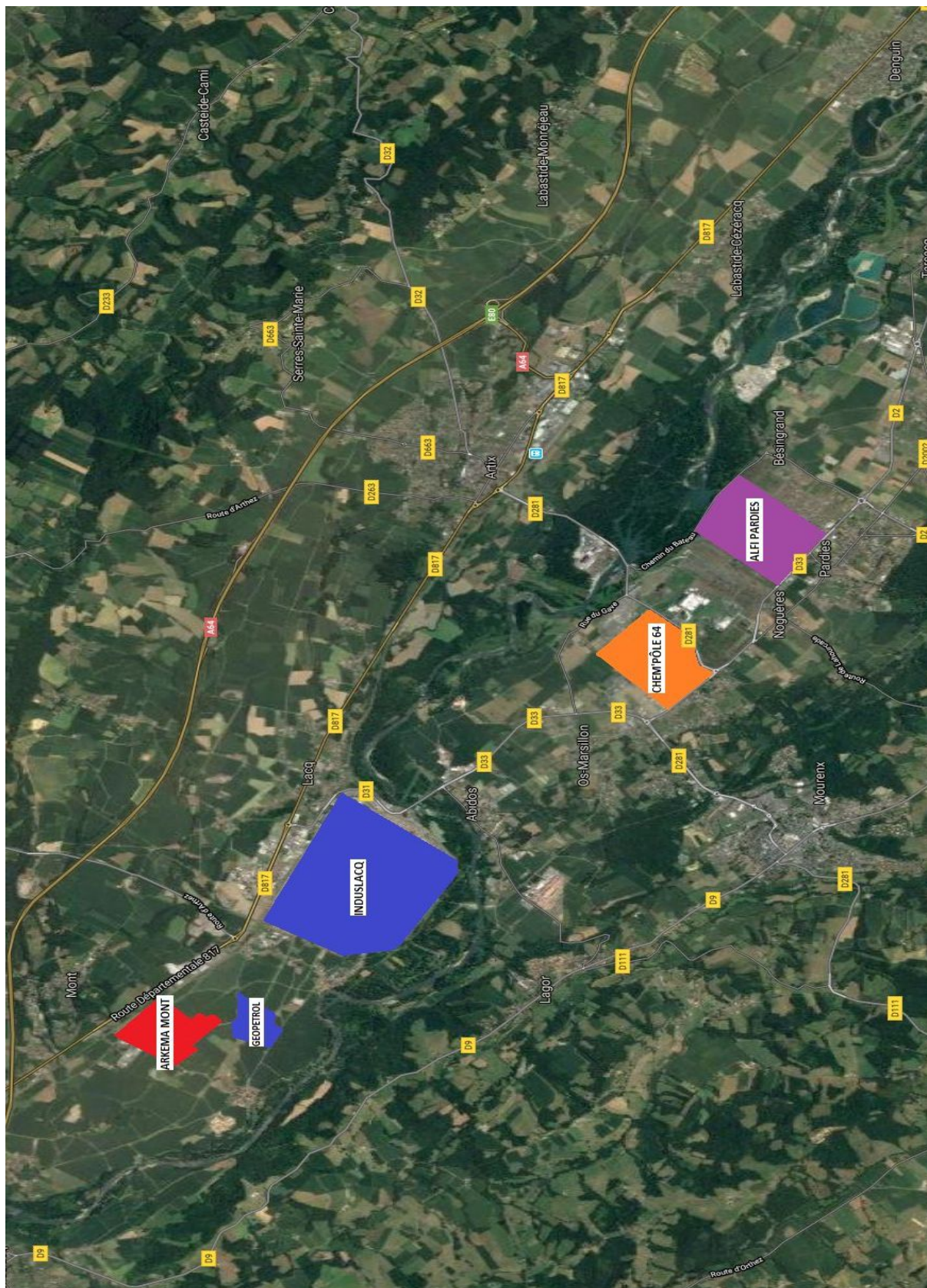
Nombre d'habitants		310							
ERP	ERP Communaux	Mairie	Maison Pour Tous élément du centre éducatif, social et culturel						
	Etablissements Scolaires (écoles, crèches, MAM ...)	Ecole élément du centre éducatif social et culturel							
	EHPAD / Maison de retraite								
	Etablissement de plein air (IOP, stades, marchés ...)	Terrain de football							
	Culte	Eglise							
	Santé / Médical (cliniques, cabinets ...)								
	Commerces								
	Services de sécurité et de secours								
Seveso									
Réseaux	Routes	D263	D233						
	Ferroviaire (ligne, gare)								
	Cours d'eau	La Geüle							
	Eau (station de pompage, château d'eau, station épuration ...)	Château d'eau	Station d'épuration						
	Carburant (station service ...)								
	Gaz (réservoir GPL ...)								
	Telecom (antenne relais)								
	Electricité (poste RTE)								
Elevage	Elevage de bovins COSTEMALE Gérard	Elevage d'ovins et bovins EARL CHARRON	Elevage de bovins, porcins, ovins, volailles et transformation de lait ou produits laitiers GAEC REYNE	Elevage de bovins LABORDE-RAYNA M-F	Elevage de bovins et porcins LOUSTALOT	Elevage de bovins SCEA BERTRIX	Elevage de bovins et volailles EARL DU MARCHAND	Elevage de bovins EARL DES CRETES	

ANNEXE 7
ANNUAIRE TELEPHONIQUE

NON COMMUNICABLE

ANNEXE 8
CARTOGRAPHIE

1) Plan de situation des plate-formes industrielles SEVESO du Bassin de Lacq



2) Plan de la plateforme

NON COMMUNICABLE

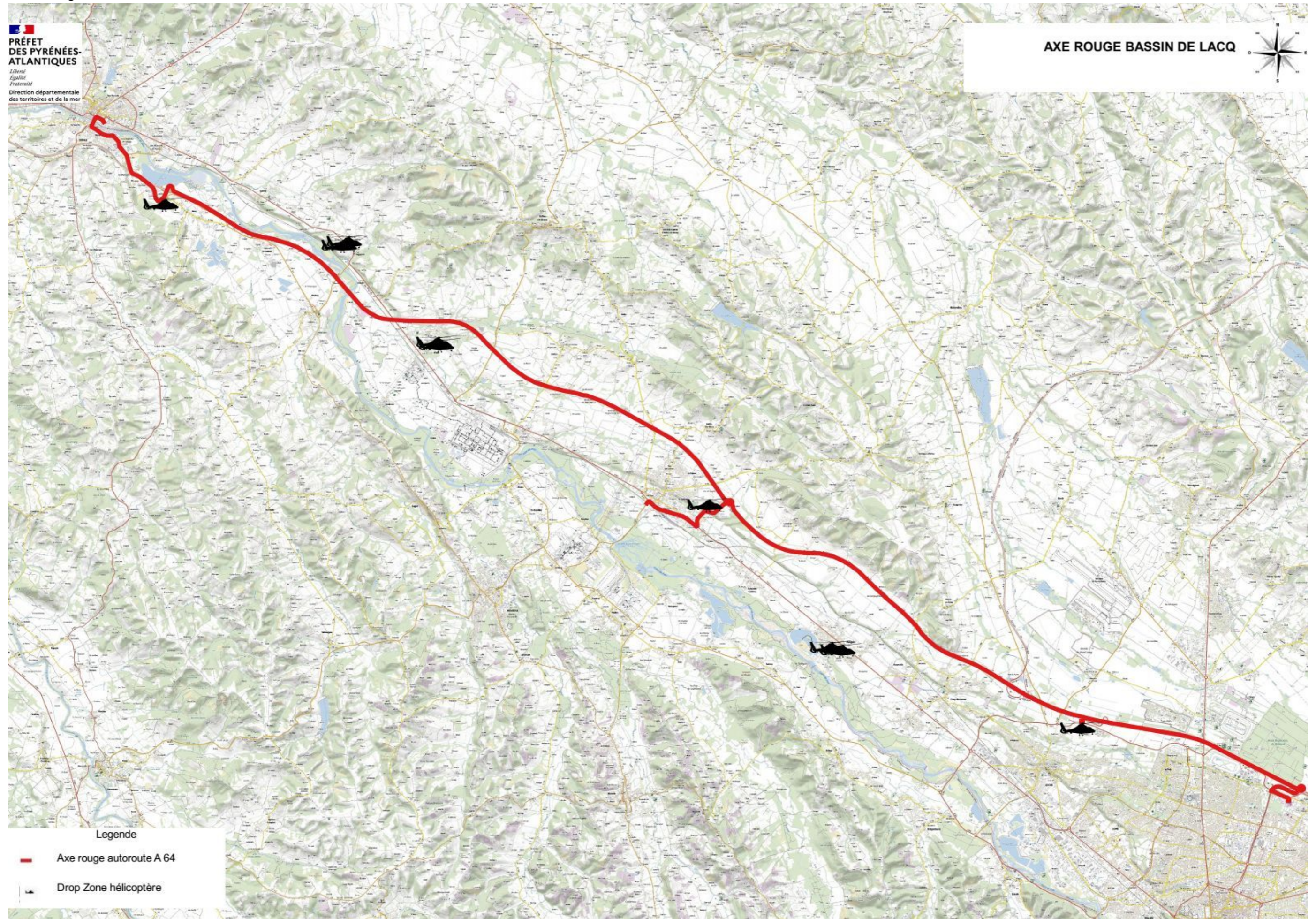
3) Rayons PPI

NON COMMUNICABLE

4) Contre-mesures de circulation

NON COMMUNICABLE

5) Axe rouge



6) Aire d'atterrissage en campagne pour les hélicoptères - Drop Zone

NON COMMUNICABLE AU PUBLIC

